

Commune de BATZENDORF



PCS

Plan Communal de Sauvegarde

Mise à jour :

Avril 2013

Sommaire

Préambule

1. Cadre administratif

- 1.1 Définitions
- 1.2 Obligations du Maire face aux Risques Majeurs
- 1.3 Cadre Juridique
- 1.4 Elaboration et diffusion du Plan Communal de Sauvegarde
- 1.5 Arrêté Municipal

2. Informations générales sur la commune

- 2.1 Présentation de la commune
- 2.2 Organigramme de la municipalité
- 2.3 Informations relatives à la population
 - 2.3.1 Liste des maisons isolées de la commune
 - 2.3.2 Populations identifiées « à risques »
 - 2.3.3 Population saisonnière et activités ponctuelles
- 2.4 Informations relatives aux lieux publics
 - 2.4.1 Etablissements recevant du public
 - 2.4.2 Entreprises, artisans, exploitations agricoles

3. Présentation et analyse des risques majeurs recensés sur le territoire communal

- 3.1 Les risques naturels :
 - 3.1.1 Le risque tempête
 - 3.1.2 Le risque mouvement de terrain
 - 3.1.3 Le risque sismique
- 3.2 Les risques technologiques :
 - 3.2.1 Le risque transport de marchandises dangereuses
- 3.3 Les risques météorologiques
 - 3.3.1 Le risque canicule
 - 3.3.2 Le risque grand froid

4. Organisation de l'alerte et du secours – Dispositif communal de crise

- 4.1 Schéma d'alerte des responsables communaux
- 4.2 Poste de commandement et cellule de crise municipale
- 4.3 Fiche actions – Le maire
- 4.4 Fiche actions – Chef des opérations de secours
- 4.5 Fiche reflexe – Secrétariat
- 4.6 Fiche reflexe – Chargé des relations publiques
- 4.7 Fiche reflexe – Responsable logistique
- 4.8 Fiche reflexe – Responsable économie
- 4.9 Fiche reflexe – Responsable populations
- 4.10 Organisation de l'alerte
- 4.11 Circuit d'alerte
- 4.12 Liste des rues du circuit d'alerte
- 4.13 Organisation de l'évacuation et de l'accueil de la population
- 4.14 Annuaire de crise

5. Les moyens recensés - Dispositif communal de crise

- 5.1 Liste des véhicules détenus par les services communaux
- 5.2 Liste des matériels détenus par les services communaux
- 5.3 Liste des lieux d'hébergement
- 5.4 Liste des moyens de transport collectif
- 5.5 Alimentation
- 5.6 Liste des personnes ressources – Réserve communale de sécurité civile
- 5.7 Liste des personnes ressources – Sapeurs pompiers bénévoles
- 5.8 Liste des personnes ressources – Entreprises et associations
- 5.9 Liste des personnes ressources – Associations de secourisme ou de sécurité civile
- 5.10 Liste des personnes ressources – Autres personnes
- 5.11 Distribution comprimés iodure de potassium – risque radiologique

6. Annexes – Documents opérationnels

- 6.1 Responsable lieux publics et établissements recevant du public (ERP)
Fiche reflexe
- 6.2 Responsable lieux publics et établissements recevant du public (ERP)
Questionnaire « Lieux Publics accueillant des enfants » (Multi Accueil)
- 6.3 Responsable lieux publics et établissements recevant du public (ERP)
Questionnaire « Lieux Publics accueillant des enfants » (Ecole primaire)
- 6.4 Responsable lieux publics et établissements recevant du public (ERP)
Questionnaire « Lieux Publics institutionnels »
- 6.5 Responsable lieux publics et établissements recevant du public (ERP)
Questionnaire « Lieux Publics de loisirs »
- 6.6 Responsable logistique
Fiche « Accueil des populations au centre de rassemblement »
- 6.7 Responsable économie
Questionnaire « Artisans Commerçants Entreprise »
- 6.8 Exemple de réquisition
- 6.9 Exemple d'arrêté d'interdiction de circuler
- 6.10 Exemple d'arrêté d'interdiction de pénétrer dans les propriétés privées
- 6.11 Exemple d'arrêté pour un immeuble ou partie d'immeuble menaçant ruine (avec notion de danger immédiat) 1
- 6.12 Exemple d'arrêté pour un immeuble ou partie d'immeuble menaçant ruine (avec notion de danger immédiat) 2
- 6.13 Alerte à la population – Exemple de message
- 6.14 Formulaire de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
- 6.15 Fiche Réflexe en cas d'accident sur une canalisation GRTgaz

Préambule

Le D.I.C.R.I.M. (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), destiné au public, est un complément d'information au dossier d'information sur les risques émis par la Préfecture du Bas-Rhin. Tout citoyen peut consulter ces deux documents en Mairie.

Compte tenu des responsabilités des Maires en matière de sécurité publique, il convient de prévoir, parallèlement à l'information des habitants, l'organisation d'un dispositif de traitement des crises à l'échelon communal.

Cette structure de crise doit permettre la possibilité de faire face aux premiers instants de tout événement, moments où les communes peuvent être isolées et démunies.

C'est l'objet du **Plan Communal de Sauvegarde** d'anticiper sur la survenue éventuelle d'une crise communale.

TERMINOLOGIE

Dans le cadre d'un plan de secours consécutif à un événement, il importe que les mêmes termes soient utilisés par toutes les parties prenantes.

ACCIDENT : conséquence de l'action de l'homme sur un engin (avion, automobile, bateau, chemin de fer, ...). Dans ce cas, seule est utile l'intervention courante des services de secours.

CATASTROPHE : accident grave ayant entraîné la perte d'un nombre important de vies humaines et l'intervention renforcée d'un service ou l'action combinée de plusieurs services.

SINISTRE : événement d'origine naturelle ou mettant en jeu les forces naturelles (incendie, éboulement, inondation) et nécessitant l'intervention combinée de plusieurs services.

CATACLYSME : événement résultant du déchaînement imprévisible des forces cachées de la nature (raz-de-marée, séisme, cyclone) nécessitant l'action combinée de plusieurs services.

DOS = DIRECTEUR DES OPERATIONS DE SECOURS : Autorité investie du pouvoir de police, selon l'importance de l'évènement le DOS est le Préfet ou le Maire, il fixe les orientations aux différents services afin de résoudre la problématique induite par l'évènement.

COS = COMMANDANT DES OPERATIONS DE SECOURS : Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou son représentant. Le COS est un cadre de Sapeur-pompier placé sous l'autorité du DOS, le Préfet ou le Maire. Le COS dans le respect des orientations du DOS fixe les objectifs et commande l'ensemble des moyens mis à sa disposition concourant à la résolution de l'évènement.

Le risque majeur se définit comme une catastrophe qui se caractérise par sa gravité, si lourde à supporter par les populations, voire les Etats ; sa fréquence, si faible, qu'on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas se préparer à sa survenue.

Chapitre 1 :

CADRE ADMINISTRATIF

Commune de BATZENDORF	CADRE ADMINISTRATIF DEFINITIONS	FICHE 1
		PAGE 1.1

L'objectif du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) est de **mettre en oeuvre une organisation fonctionnelle réactive** (testée et améliorée régulièrement) en cas de survenance d'évènements graves afin de sauvegarder des vies humaines, diminuer les dégâts et protéger l'environnement.

Le PCS définit ainsi les bases d'un dispositif opérationnel dont l'objectif n'est pas de tout prévoir mais d'identifier et d'organiser par anticipation les principales fonctions, missions et actions de chacun pour faire face à toute situation de crise en complémentarité de l'action des services de secours.

Le PCS est utilisé par le Maire et son équipe et a pour but la mise en place de la CdCC (Cellule de Crise Communale), qui peut être déclenché :

- De la propre initiative du Maire, dès lors que les renseignements reçus par tout moyen ne laissent aucun doute sur la nature de l'évènement ; il en informe alors automatiquement l'autorité préfectorale
- A la demande de l'autorité préfectorale

L'anticipation des risques va permettre de coordonner les moyens, services, etc existants pour optimiser la réaction en **créant la Cellule de Crise Communale (CdCC)**.

Si les capacités communales ne peuvent faire face à l'évènement, la gestion des opérations relève du préfet. Le PCS ne modifie pas les bases juridiques de partage de compétence entre le maire et le préfet pour la direction des opérations de secours

Le PCS est l'outil opérationnel pour gérer un évènement de sécurité civile il se doit d'être utilisé comme un outil réflexe pour la phase d'urgence et un outil support pour la phase de « post urgence ».

Adapté à la taille de la commune, le PCS constitue le maillon local de l'organisation de la sécurité civile et intègre le processus d'information préventive pour faire du citoyen le premier acteur de la sécurité civile.

Le PCS est consultable en mairie.

Commune de BATZENDORF	CADRE ADMINISTRATIF OBLIGATION DU MAIRE FACE AUX RISQUES MAJEURS	FICHE 1
		PAGE 1.2

Obligations du maire face aux risques majeurs :

Le Maire doit assurer la sauvegarde de la population et des biens.

Suivant l'article 2212 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire a les obligations suivantes :

- Mettre en place des moyens de prévention des risques majeurs
- Assurer la protection de la population contre les risques majeurs
- Alerter la population
- Diriger les opérations de secours, prendre des mesures de sauvegarde
- Provoquer l'intervention du préfet quand les sinistres dépassent la commune
- Réaliser l'information préventive de la population de sa commune

Le préfet n'intervient que pour suppléer le maire ou si la catastrophe dépasse le cadre de la commune (plan ORSEC par exemple).

C'est la raison pour laquelle il est utile d'élaborer un plan communal de sauvegarde afin d'assurer la protection de la population en cas de situation dangereuse

Ce plan communal peut être utilisé pour l'ensemble des risques majeurs, à savoir, pour notre commune : tempête, séisme, mouvements de terrains, transport de matières dangereuses.

Il peut également être mis en place à moindre échelle pour des événements de moindre envergure

Commune de BATZENDORF	CADRE ADMINISTRATIF CADRE JURIDIQUE	FICHE 1
		PAGE 1.3

- Loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 – art. 16: "La direction des opérations de secours relève de l'autorité de police compétente en application des dispositions des articles L. 2211-1, L. 2212-2 et L. 2215-1 du code général des collectivités territoriales, sauf application des dispositions prévues par les articles 17 à 22 de la présente loi".
- Loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 – art. 17: "En cas d'accident, sinistre ou catastrophe dont les conséquences peuvent dépasser les limites ou les capacités d'une commune, le représentant de l'Etat dans le département mobilise les moyens de secours relevant de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics. En tant que de besoin, il mobilise ou réquisitionne les moyens privés nécessaires aux secours. Il assure la direction des opérations de secours. Il déclenche, s'il y a lieu, le plan Orsec départemental".
- Code Général des Collectivités Territoriales – art. L 2212-1 : « La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toutes natures, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terrain ou de rochers, les avalanches et autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties. La police municipale prévoit également de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure. »

Commune de BATZENDORF	CADRE ADMINISTRATIF ELABORATION ET DIFFUSION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	FICHE 1
		PAGE 1.4

ELABORATION

Ce Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été élaboré par la commune de Batzendorf. Le Conseil Municipal a été informé en 2011 du début des travaux d'élaboration du plan. A l'issue de son élaboration, le PCS fait l'objet d'un arrêté du Maire et est transmis à la préfecture du département du Bas Rhin.

REVISION

Le PCS sera mis à jour et révisé en fonction de la connaissance et de l'évolution des risques, ainsi que des modifications apportées aux éléments du dispositif opérationnel.

Dans tous les cas, le délai de révision ne dépassera pas 5 ans.

A l'issue de chaque révision, le PCS fera l'objet d'un arrêté pris par le Maire et sera transmis par le Maire à la préfecture du département.

LISTE DE DIFFUSION

Le Plan Communal de Sauvegarde est transmis :

- à Monsieur le Préfet du Bas Rhin,
- à Madame le Sous-préfet d'arrondissement de Haguenau,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Bas Rhin,
- à Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Bas Rhin,
- à Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- à Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires,

EXERCICE

Des exercices communs avec les autres autorités en charge des secours seront organisés régulièrement.

Commune de BATZENDORF	CADRE ADMINISTRATIF ARRÊTE MUNICIPAL	FICHE 1
		PAGE 1.5

ARRETE MUNICIPAL n °AR 2013/03 du 16 avril 2013
(libertés publiques et pouvoirs de police – police municipale)

Objet : Plan Communal de Sauvegarde

Le Maire de la Commune de Batzendorf,

Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment son article L.731-3 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-1 relatif aux pouvoirs de police du Maire ;

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 ;

Considérant que les habitants de la commune de Batzendorf peuvent être victimes d'accidents ou de désagréments qu'ils soient d'origine naturelle, technologique, accidentelle ou terroriste et qu'il convient, en vertu des devoirs de protection de la population de pouvoir y faire face ;

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de survenue d'un risque majeur ;

ARRETE

Article 1er

Le plan communal de sauvegarde de la commune de Batzendorf est établi à compter de ce jour

Article 2

Le plan communal de sauvegarde est consultable à la mairie.

Article 3

Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 4

Ampliation du présent arrêté ainsi que du plan annexé seront transmis à :

- Monsieur le Préfet de la région Alsace / Bas Rhin (Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de Protection Civile)
- Madame le Sous Préfet de l'Arrondissement de Haguenau
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- Monsieur le chef d'escadron de la Gendarmerie
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires

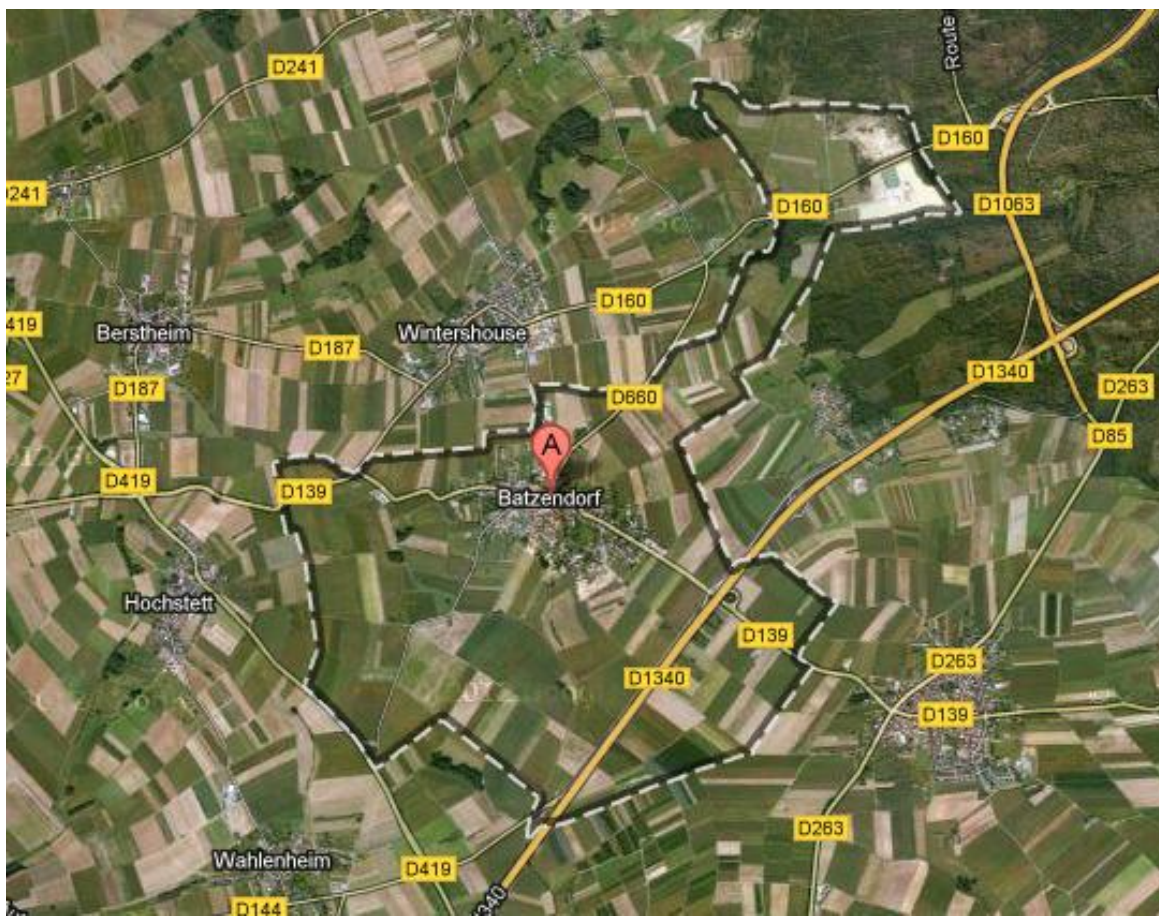
Fait à Batzendorf, le 16 avril 2013
Le Maire Isabelle DOLLINGER

> Original en annexe

Chapitre 2 :

INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE

Commune de BATZENDORF	INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE	FICHE 2
	PRESENTATION DE LA COMMUNE	PAGE 2.1



Commune : BATZENDORF

Code Postal : 67500

Canton : Haguenau

Nombre d'habitants : 922

Superficie : 674 ha

Altitude : altitude minimum : 161 m altitude maximum 206 m

Latitude : 48.783 degrés nord

Longitude : 7.707 degré est

Village environnants :

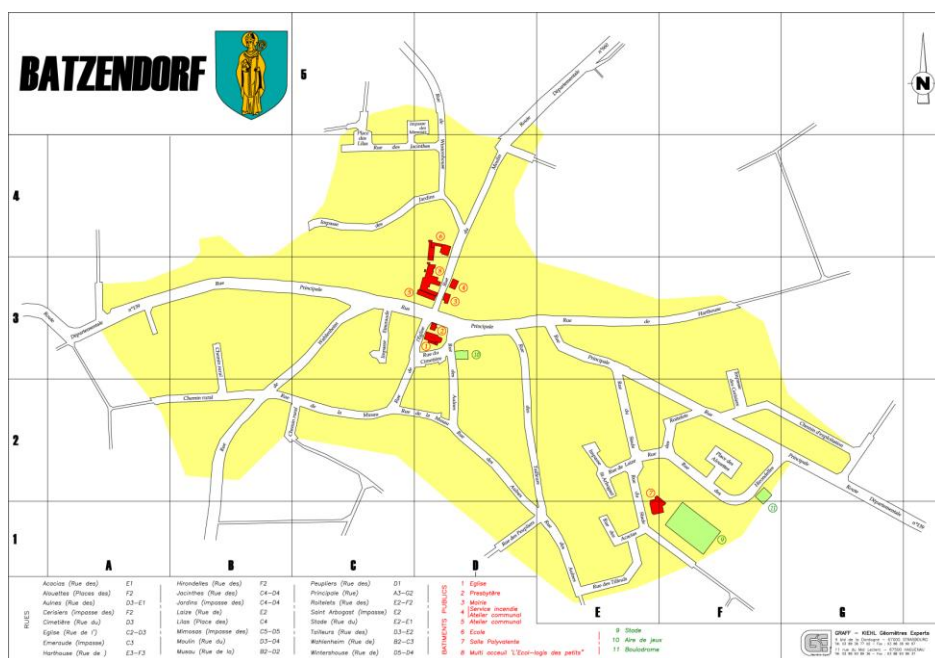
Wintershouse : 1.17 km

Hochstett : 2.24 km

Berstheim : 2.50 km

Niederschaeffolsheim : 2.53 km

Wahlenheim : 2.66 km



Répartition de la population sur le territoire de la commune :

Rues	Nombre d'habitants
Rue Principale	254
Rue du Moulin	51
Rue de Wintershouse	18
Rue des Jacinthes	22
Impasse des Mimosas	9
Place des Lilas	7
Impasse des Jardins	16
Rue de Wahlenheim	58
Rue de la Musau	42
Impasse Emeraude	18
Rue de l'Eglise	38
Rue du Cimetière	1
Rue des Aulnes	94
Rue des Tailleurs	13
Rue des Peupliers	9
Rue des Tilleuls	60
Rue des Acacias	30
Impasse St Arbogast	16
Rue de Laize	8
Rue du Stade	32
Rue des Roitelets	7
Rue des Hirondelles	52
Place des Alouettes	16
Impasse des Cerisiers	21
Rue de Harthouse	30

Commune de BATZENDORF	INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE	FICHE 2
	ORGANIGRAMME DE LA MUNICIPALITE	PAGE 2.2

ORGANIGRAMME
COMMUNE DE BATZENDORF

Mme le Maire
Isabelle DOLLINGER

1^{er} Adjoint
François JUNG

Délégué aux bâtiments communaux et à la vie scolaire
Responsable de la commission des travaux et
bâtiments communaux
Responsable de la commission vie associative

2^{ème} Adjoint
Joseph BUR

Délégué à la voirie et à l'urbanisme
Responsable de la commission voirie et sécurité
Responsable de la commission urbanisme et aménagement
du territoire

Conseillers municipaux

M. Maurice BUR
M. Michel DETTWILLER
M. Denis FORNECKER
M. Joseph FUCHS
Mme Marie-Jeanne GASSMANN
M. René KEITH
Mme Laurence SCHALL
M. Christophe SCHMITT - Responsable de la commission de l'information et de la communication
Mme Chantal SCHULLER - Vice-présidente du centre communal d'action sociale
M. François SENN – Responsable de la commission environnement et développement durable
M. Joseph TRAUTMANN
M. Jean-Pierre WENDLING

Secrétaire Général
Patrick SCHNEIDER

Service Technique
François BAEHL

Service administratif
Delphine ENGEL

Service Médico Sociale
Béatrice STEINER (ATSEM)

Commune de BATZENDORF	INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE	FICHE 2
	INFORMATIONS RELATIVES A LA POPULATION LISTE DES MAISONS ISOLEES DE LA COMMUNE	PAGE 2.3.1

NOM DES FAMILLES	ADRESSE	NUMERO DE TELEPHONE	OBSERVATIONS
KOEGER	Ferme des Quatres Vents Lieu dit « Herrenstrasse »	03 88 73 83 94	
ARBOGAST	Lieu dit « Hirschacker »		

Commune de BATZENDORF	INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE	FICHE 2
	INFORMATIONS RELATIVES A LA POPULATION POPULATIONS IDENTIFIEES « A RISQUES »	PAGE 2.3.2

NOM	ADRESSE	NUMERO DE TELEPHONE	OBSERVATIONS

➤ **Populations identifiées « à risques »**

➤ **Personnes sous surveillance médicale ou nécessitant des soins à domicile réguliers :**

(ne prendre en compte que les personnes sous assistance, nécessitant une continuité d'alimentation électrique)

Commune de BATZENDORF	INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE	FICHE 2
	INFORMATIONS RELATIVES A LA POPULATION POPULATION SAISONNIERE ET ACTIVITES PONCTUELLES	PAGE 2.3.3

Résidents secondaires

Nombre de résidences secondaires : **(voir liste, adresses et coordonnées dans l'annuaire de crise)**

Activités touristiques

(voir liste, adresses et coordonnées dans l'annuaire de crise)

- Nombre d'hôtels : 1
- Nombre de campings :
- Nombre de gîtes :

Manifestations et événements divers

Type de manifestation ou d'événement	Lieu de la manifestation ou de l'événement	Date / Période de la manifestation ou de l'événement	Affluence	Organisateur	Coordonnées de l'organisateur
<i>Bal du 14 juillet</i>	<i>Salle Polyvalente</i>	<i>13 juillet</i>		<i>OSCL</i>	<i>M. François JUNG 03 88 73 85 53</i>
<i>Brocante</i>	<i>Rues du village</i>	<i>juin</i>		<i>Pompiers</i>	<i>M. Jean Pierre WENDLING 03 88 73 85 34</i>
<i>Fête de la Musique</i>	<i>Place du Crédit Mutuel</i>	<i>21 juin</i>		<i>OSCL</i>	<i>M. François JUNG 03 88 73 85 53</i>
<i>Fête du Houblon</i>	<i>Salle polyvalente</i>	<i>août</i>		<i>OSCL</i>	<i>M. François JUNG 03 88 73 85 53</i>
<i>Marché de Noël</i>	<i>Salle polyvalente</i>	<i>décembre</i>		<i>Cap Pleine Forme</i>	<i>Mme Anny WEBER 03 88 73 82 20</i>

> Autres manifestations : Voir calendrier en Mairie

Commune de BATZENDORF	INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE	FICHE 2
	INFORMATIONS RELATIVES AUX LIEUX PUBLICS ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC	PAGE 2.4.1

Mairie - 2 rue du Moulin 67500 BATZENDORF 03 88 73 85 18

Ecole Primaire - 3 rue du Moulin 67500 BATZENDORF 03 88 73 85 45

Multi Accueil « L'éco logis des petits » - 1 rue du Moulin 67500 BATZENDORF 03 88 05 07 91

Eglise St Arbogast - 1 rue de L'Eglise 67500 BATZENDORF

Salle polyvalente - rue du Stade 67500 BATZENDORF 03 88 73 81 85

Epicerie - « Bernhardt et Compagnie » 2A rue du Moulin 67500 BATZENDORF 03 88 73 87 83

Crédit Mutuel - 35 rue Principale 67500 BATZENDORF 03 90 55 40 01

Pharmacie Du Champ - 75 rue principale 67500 BATZENDORF 03 88 73 85 55

Hôtel Restaurant « à l'Etoile d'Or » - 55A rue principale 67500 BATZENDORF 03 88 73 82 20

Médecine générale Dr Diskus Marc et Dr PERRIER Fabienne - 79 rue Principale 03 88 73 84 24

Dentiste Bletterer-Rau Marie Paule - 81 rue Principale 67500 BATZENDORF 0388 73 85 55

Masseur Kinésithérapeute SCHNITZLER Thierry - 3 impasse des Cerisiers 03 88 73 88 83

Commune de BATZENDORF	INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE	FICHE 2
	INFORMATIONS RELATIVES AUX LIEUX PUBLICS ENTREPRISES, ARTISANS ET EXPLOITATIONS AGRICOLES	PAGE 2.4.2

ENTREPRISES :

DOSSMANN Construction - 83 rue Principale 67500 BATZENDORF 03 88 73 85 90

Epicerie Alimentation BERNHARDT - 2A rue du Moulin 67500 BATZENDORF 03 88 73 87 83

Hôtel Restaurant « à l'Etoile d'Or » - 55A rue principale 67500 BATZENDORF 03 88 73 82 20

Crédit Mutuel - 35 rue Principale 67500 BATZENDORF 03 90 55 40 01

Ascenseurs JUND - 5 rue du Stade 67500 BATZENDORF 03 88 53 81 50

Electricité BENELEC - 4A rue de la Musau 67500 BAZENDORF 03 88 73 87 42

Sanitaire Chauffage Zinguerie Maurice BUR - 5 rue de Wahlenheim 67500 BATZENDORF 03 88 73 81 27

Menuiserie KELLER - Jean Marie Keller - 2A rue Principale 67500 BATZENDORF 03 88 73 89 76

Carrelage HEITZ Mickael - 10a rue du Moulin 67500 BATZENDORF 09 88 07 12 25

Patrick Intervention - 1 rue des Roitelets 67500 BATZENDORF 03 88 73 87 04

Jean Louis BONTE Agencement - 6 place des Alouette 67500 BATZENDORF 06 18 41 70 10

JUNG Paul Puisatier - 14 rue de Hartouse 67500 BATZENDORF 03 88 73 81 48

Laboratoire Dentaire - Herré Raphaël 8 rue de la Musau 67500 BATZENDORF 03 90 55 09 02

Médecine générale Dr DISKUS Marc et Dr PERRIER Fabienne - 79 rue Principale 67500 BATZENDORF 03 88 73 84 24

Dentiste BLETTERER-RAU Marie Paule - 81 rue Principale 67500 BATZENDORF 03 88 73 85 55

Masseur Kinésithérapeute SCHNITZLER Thierry - 3 impasse des Cerisiers 03 88 73 88 83

Pharmacie Du Champ - 75 rue principale 67500 BATZENDORF 03 88 73 85 55

Société Solutions IP - 1A rue de Hartouse 67500 BATZENDORF

Maxi système informatique - 4 Impasse Emeraude 67500 BATZENDORF 03 88 73 81 25

Quartz de Haguenau - 2 rue du Moulin 67500 BATZENDORF 03 88 73 85 20

Taxi Raymond - Raymond Heitz – 10b rue du Moulin 67500 BATZENDORF 09 61 07 02 79

Atelier Couture Romane – 60 rue Principale 67500 BATZENDORF 06 20 05 25 40

Edendrops - 6a rue des Acacias 67500 BATZENDORF

Transports EL HARDI- 50 rue Principale 67500 BATZENDORF 06 25 48 95 64

LEMMA Automobile - 7 impasse des Cerisiers 67500 BATZENDORF 03 88 73 85 22

Trabet - 35 rue des Aviateurs 67000 HAGUENAU

EXPLOITANTS AGRICOLES (à titre principal) :

EARL Joseph TRAUTMANN - 1 impasse des Jardins 67500 BATZENDORF 03 88 73 82 22

Benoît KOEGER Ferme des Quatres Vents - Lieu dit « Herrenstrasse » 67500 BATZENDORF 03 88 73 83 94

Joseph BUR - 2 rue de la Musau 67500 BATZENDORF 03 88 73 82 25

Claude KIEFER - 29 rue Principale 67500 BATZENDORF 03 88 73 81 15

Jean Marie STEINMETZ - 16 rue de la Musau 67500 BATZENDORF 03 88 73 82 61

Rémy BURG - 33 rue Principale 67500 BATZENDORF – 03 88 73 80 50

Benoît PFLUMIO - 3 rue de Wahlenheim 67500 BATZENDORF –

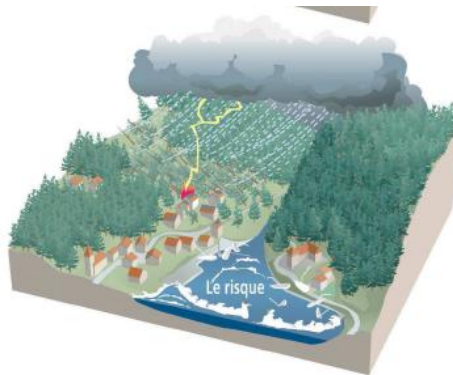
Yves DEBES - 2 rue de l'Eglise 67500 BATZENDORF –

Chapitre 3 :

PRESENTATION ET ANALYSE DES RISQUES MAJEURS RECENSES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Commune de BATZENDORF	PRESENTATION ET ANALYSE DES RISQUES MAJEURS RECENSES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL LES RISQUES NATURELS LE RISQUE TEMPETE	FICHE 3 PAGE 3.1.1
--------------------------	---	--

Définition



Qu'est qu'une tempête ?

Le seuil au-delà duquel on parle de tempête est de 89 km/h, correspondant au degré 10 de l'échelle de Beaufort (échelle de classification des vents selon douze degrés, en fonction de leurs effets sur l'environnement).

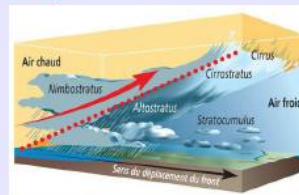
Le contact entre deux masses d'air de caractéristiques différentes est appelé un front. On distingue les fronts chauds et les fronts froids.

- Un front chaud sépare une masse d'air chaud poussant une masse d'air froid.

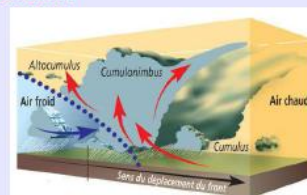
- Un front froid sépare une masse d'air froid poussant une masse d'air chaud.

Du fait de la différence de densité entre les masses d'air chaud (légère) et froid (lourde), un front est généralement oblique.

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau).



Front chaud



Front froid

Risque au sein de la commune – Historique

Bien que le risque tempête intéresse plus spécialement le quart nord-ouest du territoire métropolitain et la façade atlantique dans sa totalité, les tempêtes survenues en décembre 1999 ont souligné qu'aucune partie du territoire n'est à l'abri du phénomène.

La commune de Batzendorf a été touchée par cette tempête du 26 décembre 1999, les dégâts au niveau des bâtiments ont été très importants (toitures endommagées, cheminées arrachées...).

Les tempêtes peuvent être accompagnées et entraîner :

- > Des pluies abondantes pouvant provoquer des dégâts importants (inondations, coulées de boue, glissements de terrain),
- > Des chutes d'éléments de construction et d'installations de chantiers provisoires (grues, échafaudages...),
- > Des chutes de tuiles ou panneaux de toit, d'antennes, de cheminées,
- > Des chutes d'ornements floraux posés sur les balcons et rebords de fenêtres,
- > Des chutes d'arbres et de branches qui peuvent rendre les chaussées impraticables et mettre en péril des immeubles ou d'autres infrastructures,
- > Détérioration des réseaux de distribution d'énergie et de communication.

Mesures de prévention et de protection

Chaque jour, Météo France émet des bulletins météo parmi lesquels on retrouve des **cartes de vigilance** qui définissent pour une durée de 24h, le danger météorologique dans chaque département. Météo France diffuse également des bulletins d'alertes météorologiques en direction des services de la Protection Civile. Ces services informent ensuite le Préfet qui transmet l'alerte au Maire, chargé de mettre en œuvre les moyens adéquats. Les services municipaux, les services publics, les réseaux EDF/GDF et FRANCE TELECOM, prennent alors les mesures nécessaires pour assurer la protection de la population et des biens. Le Préfet n'assure la direction des opérations que si l'ampleur de la situation l'exige.

En cas de tempête, la population doit éviter particulièrement toute circulation à l'extérieur.

Afin de prendre des mesures de prévention, il revient à tout propriétaire de veiller à l'entretien régulier de son patrimoine, qu'il s'agisse des bâtiments (en particulier constructions légères ou anciennes et toitures) ou des arbres. Par ailleurs, dans la mesure où il en a connaissance, il appartient au citoyen de signaler en Mairie les constructions présentant des risques de chute de matériaux et les situations susceptibles de porter atteinte à la sécurité publique.

De son côté, la municipalité engage les procédures nécessaires pour mettre fin aux situations de péril (immeuble menaçant, ruine, exécution d'office,...).

De plus, chaque construction doit respecter les normes de construction en vigueur relatives aux risques dus aux vents (Documents techniques unifiés « règles de calcul définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions » datant de 1965, mises à jour en 2000).

Consignes de sécurité

Attention



Niveau d'Alerte Orange :

Conséquences possibles

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- Les branches des arbres risquent de se rompre.
- **Les véhicules peuvent être déportés.**
- La circulation peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière...

Conseils de comportements

- Limitez vos déplacements. **Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou un attelage sensible aux effets du vent.**
- Ne vous promenez pas en forêt ni sur le littoral.
- En ville, **soyez vigilants** face aux chutes possibles d'objets divers.
- **N'intervenez pas sur les toitures** et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- **Rangez ou fixez les objets sensibles** aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés

Niveau d'Alerte Rouge :

Conséquences possibles

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées très importantes.
- Des dégâts nombreux et importants sont à attendre sur les habitations, les parcs et les plantations. Les massifs forestiers peuvent être fortement touchés.
- La circulation routière peut être rendue très difficile sur l'ensemble du réseau.
- Les transports aériens, ferroviaires et maritimes peuvent être sérieusement affectés.

Conseils de comportements

Dans la mesure du possible

- Restez chez vous.
- Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.
- Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous.

En cas d'obligation de déplacement

- Limitez-vous au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers.
- Signalez votre départ et votre destination à vos proches.

Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche

- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par l'électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

Les bons réflexes

Respecter les consignes des autorités

- Rentrer à l'intérieur tous les objets susceptibles d'être emportés (tables, chaises...)
- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision
- Pour les responsables de chantiers de construction : mettre les grues en girouettes, rassembler le personnel à l'abri
- Pour les agriculteurs, rentrer le bétail et le matériel
- En cas de manifestation avec un chapiteau : arrêter la manifestation et évacuer le public
- Ne pas prendre votre voiture
- Ne pas prendre l'ascenseur pour éviter de rester bloqué



Ecoutez la radio



Rentrez rapidement dans un bâtiment



Ne pas chercher les enfants à l'école

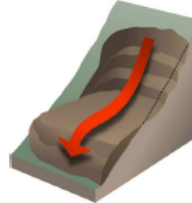


Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence

Commune de BATZENDORF	PRESENTATION ET ANALYSE DES RISQUES MAJEURS RECENSES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL LES RISQUES NATURELS LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN	FICHE 3 PAGE 3.1.2
--------------------------	--	--

Définition

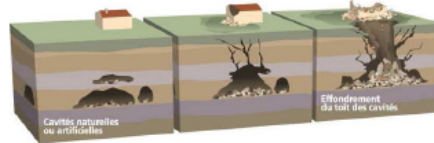
Le **glissement à surface de rupture circulaire** se produit généralement dans des matériaux homogènes.



Les **éboulis en pied de versants rocheux** sont le fruit des chutes de blocs



Les **effondrements de cavités souterraines** : peuvent entraîner l'effondrement du toit de la cavité et provoquer en surface une dépression généralement de forme circulaire.



La **décompression des roches** est à l'origine de l'effondrement du toit des cavités souterraines.

Mouvement de terrain :

Les **mouvements de terrain** concernent l'ensemble des déplacements du sol ou du sous-sol, qu'ils soient d'origine naturelle ou occasionnés par l'homme. Parmi ces différents phénomènes observés, on distingue :

- les affaissements et les effondrements de cavités
- les chutes de pierres et éboulements
- les glissements de terrain
- les modifications des berges de cours d'eau
- les tassements de terrain provoqués par les alternances de sécheresse et de réhydratation des sols.

Une fois déclarés, les mouvements de terrain peuvent être regroupés en deux grandes catégories selon le mode d'apparition des phénomènes observés. Il existe d'une part, des processus lents et continus (affaissements, tassements...) et d'autre part, des événements plus rapides et discontinus comme les effondrements, les éboulements, les chutes de pierres, etc.

Risque au sein de la commune - Historique

L'ensemble du territoire de la commune est intéressé par un aléa faible à moyen concernant les mouvements de terrains.

- > Superficie de la commune soumise à un aléa retrait regonflement des argiles faibles : 22.82%
- > Superficie de la commune soumise à un aléa retrait regonflement des argiles moyens : 77.18%

Une cartographie et les préconisations pour ce phénomène sont disponibles sur le site :

[http ://www.argiles.fr](http://www.argiles.fr)

Jusqu'à aujourd'hui la commune n'a pas été confrontée à ce type de risque.

Mesures de prévention et de protection

Les risques naturels sont pris en compte dans les documents d'urbanisme de la commune. La **maîtrise de l'urbanisation** s'exprime au travers des plans de prévention des risques naturels, prescrits et élaborés par l'Etat, qui règlemente l'utilisation des sols en tenant compte des risques naturels identifiés sur une zone. Dans les zones exposées au risque de mouvement de terrain, le PPRN peut prescrire ou recommander des dispositions constructives, telles que l'adaptation des projets et de leurs fondations au contexte géologique local. Dans les zones les plus à risque, les règles d'urbanisme peuvent interdire la construction.

La diversité des phénomènes de mouvements de terrains implique que des mesures très spécifiques soient mises en œuvre au cas par cas lors de la construction ou de l'adaptation d'un bien. Afin de définir des mesures il est vivement recommandé de faire réaliser une étude géotechnique dans les zones susceptibles d'être affectées par un mouvement de terrain. Certaines de ces mesures sont du ressort du bon respect des règles de l'art, d'autres, au contraire, nécessitent des investigations lourdes et onéreuses

Consignes de sécurité

Attention



Avant :

- Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde (points de regroupement désignés par l'autorité).

Pendant :

- En cas d'effondrement du sol :
 - Évacuez les bâtiments (sans utiliser les ascenseurs) latéralement en recherchant les points hauts
 - Éloignez-vous de la zone dangereuse
 - Rejoignez les lieux de regroupement
- En cas d'éboulement ou de chutes de pierres :
 - Fuyez latéralement
 - Éloignez-vous du point d'effondrement,
 - Ne revenez pas sur vos pas
 - N'entrez pas dans un bâtiment endommagé
 - Suivez les consignes données par la radio.

RESTEZ CALME, NE PENSEZ QU'À VOTRE SÉCURITÉ

Après :

- En cas d'éboulement ou de chutes de pierres :
 - Fermez le gaz et l'électricité
 - Évacuez les bâtiments et éloignez vous des points dangereux
 - Rejoignez les lieux de regroupement
 - Informez les autorités de tout danger observé.
 - Évaluez les dégâts

Les bons reflexes



Écouter la radio



Fuyez latéralement



gagnez un point haut



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé



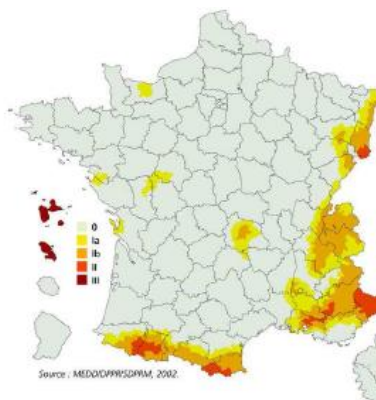
Ne pas chercher les enfants à l'école



Ne pas téléphoner sauf en cas d'urgence

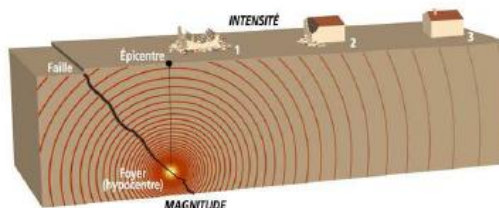
Commune de BATZENDORF	PRESENTATION ET ANALYSE DES RISQUES MAJEURS RECENSES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL LES RISQUES NATURELS LE RISQUE SISMIQUE	FICHE 3
		PAGE 3.1.3

Définition



Le zonage sismique de la France

- zone 0** : sismicité négligeable
- zone Ia** : sismicité très faible
- zone Ib** : sismicité faible
- zone II** : sismicité moyenne
- zone III** : sismicité forte.



Épicentre

Séisme:

Les séismes sont, avec le volcanisme, l'une des manifestations de la tectonique des plaques. L'activité sismique est concentrée le long de failles, en général à proximité des frontières entre ces plaques.

Lorsque les frottements au niveau d'une de ces failles sont importants, le mouvement entre les deux plaques est bloqué.

De l'énergie est alors stockée le long de la faille. La libération brutale de cette énergie permet de rattraper le retard du mouvement des plaques. Le déplacement instantané qui en résulte est la cause des séismes.

Après la secousse principale, il y a des répliques, parfois meurtrières, qui correspondent à des petits réajustements des blocs au voisinage de la faille.

L'importance d'un séisme se caractérise par deux paramètres : sa magnitude et son intensité.

Risque au sein de la commune - Historique

Les règles de construction parasismique définissent un zonage sismique de la France métropolitaine qui comprend 5 zones classées de "très faible (1) " à "forte (5)" (arrêté du 22 octobre 2010).

La commune de Batzendorf se situe en zone sismique 3, à savoir en zone de sismicité modéré qui comprend donc des risques moyens (décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français).

Aucune secousse d'intensité supérieure ou égale à 9 n'a été observée historiquement, La période de retour d'une secousse d'intensité supérieure à 7 dépasse 75 ans. Les derniers séismes ressentis dans la région sont les suivants :

- **15 juillet 1980** : Sierentz (magnitude 4,7)
- **22 février 2003** : Rambervillers (5,4)
- **23 février 2004** : Est de Besançon (5,1)
- **22 juin 2004** : Sud-est de Bâle (3,7)
- **5 décembre 2004** : Sud-est de Waldkirch (4,9)
- **12 mai 2005** : Sud-est de Bâle (3,8)
- **12 novembre 2005** : Est de Bâle (4,2)
- **8 décembre 2006** : Huningue (4)
- **5 mai 2009** : Bade-Wurtemberg (4)
- **30 juillet 2010** : Mommenheim (3,6)

Mesures de prévention et de protection

La réglementation parasismique impose l'application de règles parasismiques pour les constructions neuves en fonction d'un classement en 5 zones. Ces règles sont définies dans la norme Eurocode 8 qui a pour but d'assurer la protection des personnes contre les effets des secousses sismiques. Elles définissent les conditions auxquelles doivent satisfaire les constructions nouvelles pour atteindre ce but. En cas de secousse " nominale ", c'est-à-dire avec une amplitude théorique fixée selon chaque zone, une construction du bâti courant peut subir des dommages irréparables, mais ne doit pas s'effondrer sur ses occupants. En cas de secousse plus modérée, l'application des dispositions définies dans les règles parasismiques devrait aussi permettre de limiter les destructions et, ainsi, les pertes économiques.

L'arrêté du 22 octobre 2010 fixe les règles de construction parasismique pour les bâtiments à risque normal, applicables aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières, dans les zones 2 à 5. Outre les effets directs d'un séisme sur les constructions, les très nombreux mouvements de terrain potentiels peuvent aggraver le danger.

Consignes de sécurité

Attention



Avant :

- «Repérez» les points de coupure du gaz, eau, électricité.
- Fixez les appareils et les meubles lourds.
- Préparez un plan de regroupement familial

Pendant :

→ **Dès la première secousse : baissez-vous, protégez-vous la tête et surtout restez où vous êtes ! Restez où vous vous trouvez :**

- **à l'intérieur** : mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse, dans l'encadrement d'une porte ou sous des meubles solides. Éloignez-vous des fenêtres. Si vous êtes au lit : attendez en vous protégeant la tête avec un oreiller. Les objets situés au-dessus de vous peuvent tomber. De plus, les éclats de verre cassé sur le sol blessent souvent les personnes qui ont cherché à évacuer ou à sortir du lit pour se glisser dessous.
- **à l'extérieur** : ne restez pas sous des fils électriques ou ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...)
- **en voiture** : arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses. Évitez les ponts ou les rampes qui pourraient avoir été endommagés par le séisme.
- Si vous êtes dans un **MAGASIN OU TOUT AUTRE ENDROIT PUBLIC**, ne vous précipitez pas vers les sorties. Éloignez-vous des étagères contenant les objets qui pourraient tomber.
- Si vous êtes dans la **CUISINE**, éloignez-vous du réfrigérateur, du fourneau, et des placards suspendus.
- Si vous êtes dans un **STADE** ou un **THEATRE**, restez dans votre siège et protégez votre tête avec vos bras. N'essayez pas de partir avant l'arrêt des secousses. Partez alors dans le calme, de façon ordonnée.

- Ouvrez les portes, vous éviterez ainsi leur blocage
- Protégez-vous la tête avec les bras.
- N'allumez pas de flamme.

Après :

- **Après la première secousse, méfiez-vous des répliques** : il peut y avoir d'autres secousses.
- Ne prenez pas les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- Vérifiez l'eau, l'électricité. En cas de fuite, ouvrez les fenêtres et les portes, sauvez-vous et prévenez les autorités.

Les bons reflexes



Ecouter la radio



Eloignez vous des bâtiments, pylones....



Abritez vous sous un meuble solide et éloignez vous des fenêtres



Coupez l'électricité et gaz



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé



Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre



Ne pas chercher les enfants à l'école



Ne pas téléphoner sauf en cas d'urgence

Commune de BATZENDORF	PRESENTATION ET ANALYSE DES RISQUES MAJEURS RECENCES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL LES RISQUES TECHNOLOGIQUES LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES	FICHE 3
		PAGE 3.2.1

Définition



Explosion d'un camion citerne



Panneaux de signalisation

TMD :

Le transport de matières dangereuses ne concerne pas que des produits (TMD hautement toxiques, explosifs ou polluants. Tous les produits dont nous avons régulièrement besoin, comme les carburants, le gaz ou les engrais, peuvent, en cas d'événement, présenter des risques pour la population ou l'environnement.

Le risque de transport de matières dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

Risque au sein de la commune - Historique

Le territoire de la commune est traversé par :

- Des canalisations de transport de gaz exploitées par la société GRTgaz
- Le pipeline (canalisation d'hydrocarbure) de la raffinerie de Lorraine (PLRL)
- Le pipeline (canalisation d'hydrocarbure) de la société Total Petrochemicals France (TPF)

La commune est également concernée par le transport de matières dangereuses par voie routière sur l'ensemble de son réseau routier et principalement sur les routes départementales RD139 et RD66.

Mesures de prévention et de protection au sein de la commune

En fonction de la nature des produits transportés, de leur quantité, de l'importance de l'accident (ex : quantité faible ou importante de produit dispersé) et de la distance à laquelle se produit l'accident, les dangers sont plus ou moins importants.

Les plans des secours sont élaborés par l'état et mis en œuvre en cas d'incident ou d'accident, ces derniers font notamment intervenir des sapeurs-pompiers spécialisés.

Une réglementation spécifique rigoureuse est appliquée pour le transport de matières dangereuses. Elle porte sur la formation des personnels de conduite, la construction de citernes selon des normes établies avec des contrôles techniques périodiques et l'identification des produits dangereux transportés par une signalisation particulière.

Les installations de transport par canalisations souterraines font l'objet de la part de leur exploitant d'un Plan de surveillance et d'Intervention (PSI) en vue de réduire les probabilités d'agressions externes involontaires et de réagir efficacement en cas d'accident. Ces canalisations font aussi l'objet d'une étude de sécurité, dont les résultats sont portés à la connaissance des maires dans le cadre de l'article L 121-2 du Code de l'Urbanisme et peuvent entraîner une maîtrise de l'urbanisme le long de leur tracé.

Consignes de sécurité

Attention



Avant :

- Connaître la signification des codes dangers (panneaux orangés sur les véhicules)
- Connaître le signal d'alerte et les consignes de confinement

Pendant :

Si vous êtes témoin :

- Donnez l'alerte (sapeurs pompiers : 18 ; police ou gendarmerie : 17) en précisant le lieu exact, la nature du moyen de transport, le nombre estimé de victimes, le numéro du produit et son code danger, la nature du sinistre (feu, fuite, explosion...)
- S'il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie. Ne devenez pas une victime supplémentaire en touchant le produit ou en vous en approchant (fuites possibles)
- **Si un nuage toxique vient vers vous**, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent. Invitez les autres témoins à s'éloigner
- Obéissez aux consignes des services de secours.

Si vous entendez la sirène :

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quittez rapidement la zone (éloignement) mais surtout évitez de vous enfermer dans votre véhicule
- Écoutez la radio

Après :

- Si vous êtes confiné, les autorités ou la radio annonceront la fin de l'alerte. **A partir de cet instant et seulement à partir de cet instant**, aérez le local où vous êtes.

Les bons réflexes



Écoutez la radio



Rentrez rapidement dans un bâtiment



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations



Ne fumez pas



Ne pas chercher les enfants à l'école



Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence

Commune de BATZENDORF	PRESENTATION ET ANALYSE DES RISQUES MAJEURS RECENSES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL LES RISQUES METEOROLOGIQUES LE RISQUE CANICULE	FICHE 3
		PAGE 3.3.1

Définition



Canicule :

La canicule est une période de très forte chaleur, durant laquelle, dans un secteur donné, la température reste élevée et l'amplitude thermique faible. L'exposition d'une personne à une température extérieure élevée pendant une période prolongée, sans possibilité de récupération, est susceptible d'entraîner de graves complications par l'impossibilité de régulation thermique du corps humain. Les périodes de canicule sont alors propices aux pathologies liées à la chaleur, surtout chez les personnes fragiles et les personnes particulièrement exposées. La canicule exceptionnelle de l'été 2003, a entraîné une surmortalité estimée à 14 802 décès. La France n'avait jamais été confrontée à de telles conséquences sanitaires engendrées par une chaleur extrême. Ce phénomène a révélé la nécessité d'adapter le dispositif national de prévention et de soins.

Risque au sein de la commune - Historique

La commune peut être concernée par des phénomènes de canicule en été où l'on a déjà atteint des températures très importantes comme par exemple en 2003.

La canicule peut entraîner des risques sanitaires liés au manque d'eau potable (principalement dans les pays en voie de développement) ou à l'exposition des populations fragiles.

Des risques climatiques sévères notamment des sécheresses catastrophiques responsables de graves pertes économiques dans le secteur agricole, d'incendies (feux de forêt) accentués par le manque d'humidité et des surconsommations électriques dues à un usage intensif et massif des climatiseurs peuvent également survenir.

Pour tous renseignements :

<http://www.infocanicule.fr>

<http://www.sante.gouv.fr/canicule/>

Mesures de prévention et de protection au sein de la commune

En cas de déclenchement de l'alerte canicule par la Préfecture, une procédure d'urgence est immédiatement engagée par l'intermédiaire du CCAS pour assurer la surveillance et le soutien des personnes fragiles.

Une étroite collaboration est mise en place entre la commune, la Préfecture, la gendarmerie et les pompiers.

Une information régulière de la population est effectuée par le biais de notes distribuées aux habitants de la commune.

La commune invite la population à déclarer au CCAS la présence de personnes fragiles isolées.

• COMPRENDRE

CANICULE

Ma santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies :

Il fait très chaud.

La nuit, la température ne descend pas, ou très peu.

Cela dure depuis plusieurs jours.

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de votre mairie ou à contacter votre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Vous bénéficierez ainsi d'une aide en cas de canicule.

Si vous prenez des médicaments, n'hésitez pas à demander conseil à votre médecin traitant ou à votre pharmacien.

Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le **15**

Consultez régulièrement la météo et la carte de vigilance de Météo France sur www.meteo.fr

Envie d'en savoir plus pour vous ou votre entourage ?

Composez le **0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe) ou consultez www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes

La canicule et nous... COMPRENDRE ET AGIR

• COMPRENDRE

CANICULE

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

Personne âgée

Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37 °C.

Enfant et adulte

Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température.

La température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur (hyperthermie).

Je perds de l'eau : je risque la déshydratation.

• AGIR

CANICULE

Personne âgée

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.

Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.

Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.

Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).

Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.

Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

Enfant et adulte

Je bois beaucoup d'eau et ...

Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.

Je ne reste pas en plein soleil.

Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.

Je ne consomme pas d'alcool.

Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.

Je prends des nouvelles de mon entourage.

Attention

Avant :

- > Tenez-vous informé de l'évolution du phénomène météorologique en écoutant la radio ou en consultant le site internet de Météo-France
- > Pensez à déclarer toute situation de personnes vulnérables de votre entourage (proches, voisins ...) au C.C.A.S. qui a mis en place une liste de recensement de la population fragile face à ce risque

Pendant :

Si vous êtes une personne âgée :

- > Mouillez régulièrement votre peau et ventilez-vous régulièrement
- > Ne sortez pas aux heures les plus chaudes de la journée
- > Passez l'essentiel de votre temps dans un endroit frais et climatisé
- > Maintenez votre maison à l'abri de la chaleur (aération régulière la nuit, climatisation, fermeture des volets)
- > Mangez normalement, consommez 1.5 litre d'eau, ne consommez pas d'alcool
- > Informer votre entourage
- > En cas de malaise ou de trouble de comportements, appelez un médecin ou les pompiers (18 ou 112)
- > Si vous avez besoin d'aide ou d'information, appelez la Mairie (03 88 73 85 18)

Si vous êtes un enfant ou un adulte :

- > Buvez beaucoup d'eau
- > Ne faites pas d'efforts physiques intenses
- > Ne restez pas en plein soleil
- > Si vous devez sortir, porter un chapeau et des vêtements légers
- > Maintenez votre maison à l'abri de la chaleur (aération régulière la nuit, climatisation, fermeture des volets)
- > Ne consommez pas d'alcool
- > Au travail, soyez vigilant pour vos collègues et vous-même
- > Informez régulièrement votre entourage
- > En cas de malaise ou de trouble de comportements, appelez un médecin ou les pompiers (18 ou 112)
- > Si vous avez besoin d'aide ou d'information, appelez la Mairie (03 88 73 85 18)

Commune de BATZENDORF	PRESENTATION ET ANALYSE DES RISQUES MAJEURS RECENCES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL	FICHE 3
	LES RISQUES METEOROLOGIQUES LE RISQUE GRAND FROID	PAGE 3.3.2

Définition



Grand froid :

Il s'agit d'épisodes de grand froid accompagnés de verglas et/ou de fortes chutes de neige. Ces phénomènes ne sont pas toujours simples à prévoir avec précision, notamment en ce qui concerne leur apparition et leur intensité. Ces épisodes de neige ou de grand froid sont généralement très bien suivis par les services de Météo France et largement relayés par les médias. Ils font l'objet de bulletins spéciaux adressés aux services de secours et aux collectivités.

Risques au sein de la commune - Historique

Au vu de la situation géographique de la commune, celle-ci est au courant de l'hiver régulièrement touchée par des vagues de grand froid.

Les risques liés au grand froid sont humains mais sont également d'ordre technique avec la possibilité de coupure des réseaux (électricité, eau...) et économique dans le secteur agricole ou encore au niveau de la surconsommation électrique due à un usage intensif et massif d'énergie pour chauffer les bâtiments.

Pour tous renseignements :

<http://www.infograndfroid.fr>

<http://www.sante.gouv.fr/grand-froid>

Mesures de prévention et de protection au sein de la commune

L'enneigement exceptionnel est annoncé par la radio et fait l'objet de bulletins spéciaux adressés aux services de secours. Ils sont à la disposition de la population sur le répondeur de Météo France et sur son site internet www.meteo-france.com. En cas de déclenchement de l'alerte grand froid par la préfecture, une procédure d'urgence est immédiatement engagée par l'intermédiaire du CCAS pour assurer la surveillance et le soutien des personnes fragiles.

Une étroite collaboration est mise en place entre la commune, la Préfecture, la gendarmerie et les pompiers.

Une information régulière de la population est effectuée par le biais de notes distribuées aux habitants de la commune.

La commune invite la population à déclarer au CCAS la présence de personnes fragiles isolées.



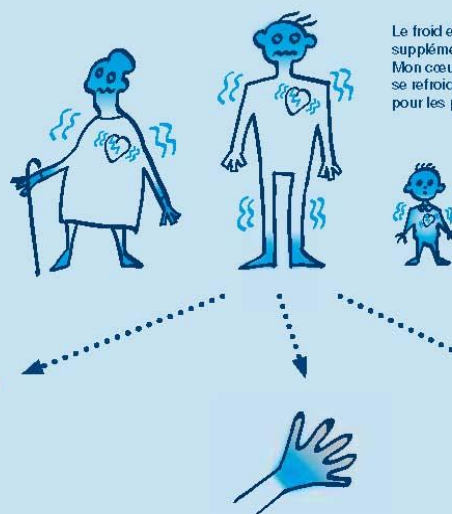
Attention vague de froid extrême



Les conseils du Ministère de la Santé et de l'Inpes



Comprendre ce qui se passe dans mon corps en cas de vague de froid extrême



Le froid extrême demande à mon corps de faire des efforts supplémentaires sans que je m'en rende compte. Mon cœur bat plus vite pour éviter que mon corps se refroidisse. Cela peut être particulièrement dangereux pour les personnes âgées et les malades chroniques.

Si je reste dans le froid trop longtemps, ma température corporelle peut descendre en dessous de 35 °C, je suis alors en hypothermie. Mon corps ne fonctionne plus normalement et cela peut entraîner des risques graves pour ma santé.

Si je reste dans le froid trop longtemps, les extrémités de mon corps peuvent devenir d'abord rouges et douloureuses, puis grises et indolores (gelures). Je risque l'amputation.

Si je fais des efforts physiques en plein air, je risque d'aggraver d'éventuels problèmes cardio-vasculaires.

Je reste chez moi autant que possible, en m'étant organisé à l'avance



J'ai prévu de l'eau
et des produits alimentaires
ne nécessitant pas de cuisson
(risque de gel des canalisations
ou de coupure d'électricité).



Je chauffe sans surchauffer,
j'ai vérifié le bon état de marche
de mon installation de chauffage,
je ne bouche pas les aérations,
et j'aère mon logement
une fois par jour.



Je donne de mes nouvelles
à mes proches, et je contacte ceux
qui sont seuls. Et si je suis isolé
ou malade, je me fais connaître
auprès de ma mairie.



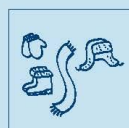
J'ai tous les médicaments
nécessaires en cas de besoin,
et particulièrement si je suis
un traitement régulier.



J'ai prévu des piles pour écouter
les consignes des pouvoirs
publics à la radio, même en cas
de coupure d'électricité.



Si je dois absolument sortir, je redouble de précaution



Je couvre particulièrement
les parties de mon corps qui perdent
de la chaleur: tête, cou, mains et pieds.



Je mets plusieurs couches de vêtements,
plus un coupe-vent imperméable.



Je me couvre le nez et la bouche
pour respirer de l'air moins froid.



J'évite de sortir les bébés,
même bien protégés.



J'évite de sortir
le soir car il fait
encore plus froid.



Je mets de bonnes chaussures
pour éviter les chutes
sur un sol glissant.



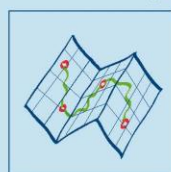
Je me nourris convenablement,
et je ne bois pas d'alcool
car cela ne réchauffe pas.



Je ne fais pas d'efforts physiques,
comme porter des objets lourds...



Si je dois absolument utiliser ma voiture



Avant chaque déplacement, je me renseigne sur la météo et sur l'état des routes.



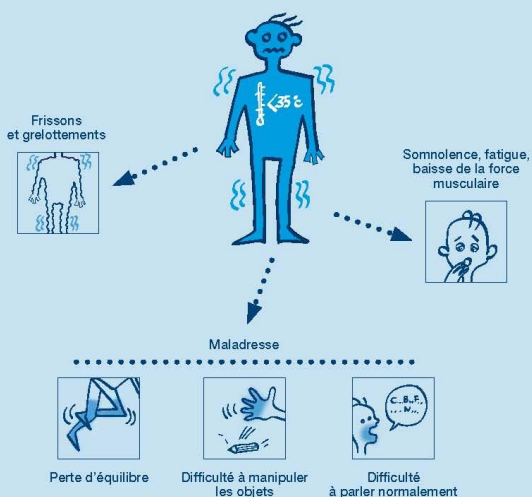
Je vérifie le bon état de fonctionnement général : huile, batterie, éclairage, plein d'essence.



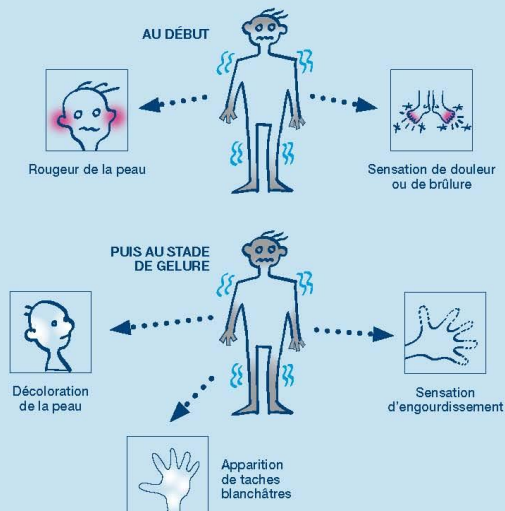
Je pars avec des couvertures, une trousse de secours, un téléphone portable chargé et une boisson chaude.

Je reconnais chez une personne exposée au grand froid les signes annonciateurs de l'hypothermie et des gelures

HYPOTHERMIE
(température interne du corps en dessous de 35 °C)



GELURES
(gel de la peau au niveau des extrémités exposées au froid : visage, mains, pieds)



Il peut exister un risque important voire mortel pour sa santé:
Je prends si c'est possible sa température • Je prévois rapidement un médecin ou j'appelle le centre 15

**Je prends régulièrement des nouvelles des personnes de mon entourage
particulièrement sensibles aux effets du froid.**

**Si je remarque une personne sans abri ou en difficulté dans la rue,
j'appelle le « 115 »**

**Je consulte les prévisions de Météo-France
sur www.meteo.fr**

**Je m'informe sur les conditions de circulation sur
www.bison-fute.equipement.gouv.fr**

**Plus d'informations sur les aspects sanitaires sur
www.sante.gouv.fr
et www.invs.sante.fr**



Attention

Avant :

- > Vérifier le bon état général de votre installation de chauffage et de votre voiture
- > Prévoyez une ou plusieurs couvertures de survie, une trousse de pharmacie et un téléphone portable chargé dans votre voiture
- > Prévoyez les médicaments nécessaires si vous avez des traitements quotidiens
- > Vérifiez vos réserves (eau potable, aliments, bougie, pile)
- > Prévoyez des produits alimentaires ne nécessitant pas de cuisson (risque de rupture des canalisations ou de coupure d'électricité)
- > Tenez-vous informé de l'avancé du phénomène météorologique en écoutant la radio ou en consultant le site internet de Météo-France
- > Protégez les installations du gel et salez les trottoirs devant votre domicile
- > Stationnez votre véhicule hors des voies de circulations
- > Pensez à déclarer toute situation de personnes vulnérables de votre entourage (proches, voisins, sans-abris...) au C.C.A.S. qui a mis en place une liste de recensement de la population fragile face à ce risque

Pendant :

- > Restez chez vous et n'entreprenez aucun déplacement surtout le soir (températures plus basse)
- > Si vous devez absolument vous déplacer renseignez-vous sur les conditions de circulation, signalez votre départ et votre destination à vos proches
- > Privilégiez les transports en commun
- > Prévoyez des vêtements isolants pour couvrir les parties du corps perdant de la chaleur : tête, cou, mains et pieds
- < Nourrissez-vous convenablement / Ne buvez pas d'alcool, cela ne réchauffe pas
- > Evitez les efforts brusques
- > Evitez de sortir les enfants en bas âge, même bien protégés
- > Ne stationnez pas sous les lignes électriques
- > Ne touchez en aucun cas aux fils électriques tombés sur le sol
- > Restez attentif à l'état de santé de vos proches (frissonnement, somnolence, maladresse et perte d'équilibre, sensations d'engourdissement, rougeurs de la peau ou apparitions de tâches blanchâtres)
- > En cas de malaise ou de trouble de comportements, appelez un médecin ou les pompiers (18 ou 112)
- > Si vous avez besoin d'aide ou d'information, appelez la Mairie (03 88 73 85 18)

Après :

- > Vérifiez l'état de vos toitures à cause du surpoids de la neige, attention aux risques de chutes de branches
- > Recensez les dégâts éventuels de vos habitations ou installations. Les déclarer à votre assureur et en mairie.

Chapitre 4 :

ORGANISATION DE L'ALERTE ET DU SECOURS

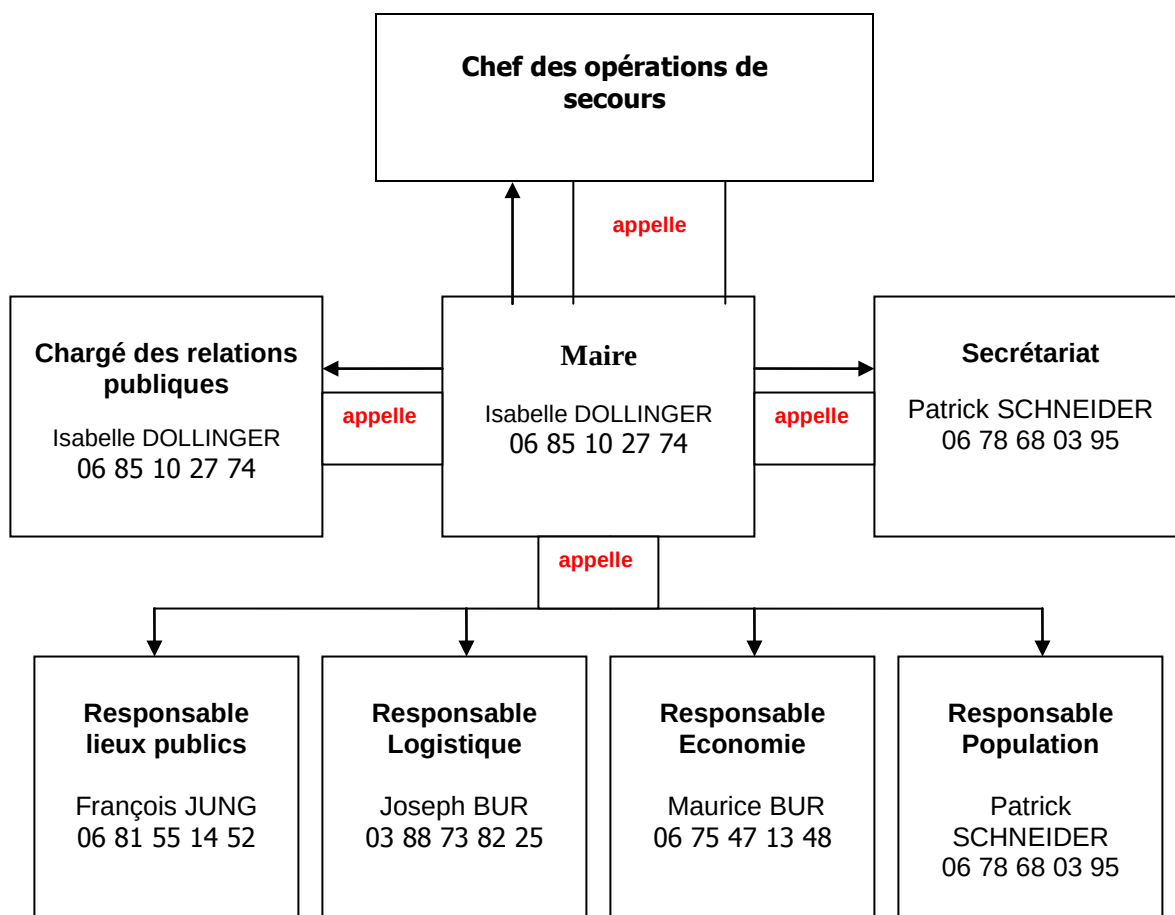
Commune de BATZENDORF	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE SCHEMA D'ALERTE DES RESPONSABLES COMMUNAUX	FICHE 4
		PAGE 4.1

Personnes chargées de la réception de l'alerte :

-Nom : DOLLINGER Isabelle Tél : 03.88.73.87.07. - 06.85.10.27.74.

-Nom : BUR Joseph Tél : 03.88.73.82.25. - 06.88.27.63.19.

-Nom : JUNG François Tél : 03.88.73.85.53. - 06.81.55.14.52.



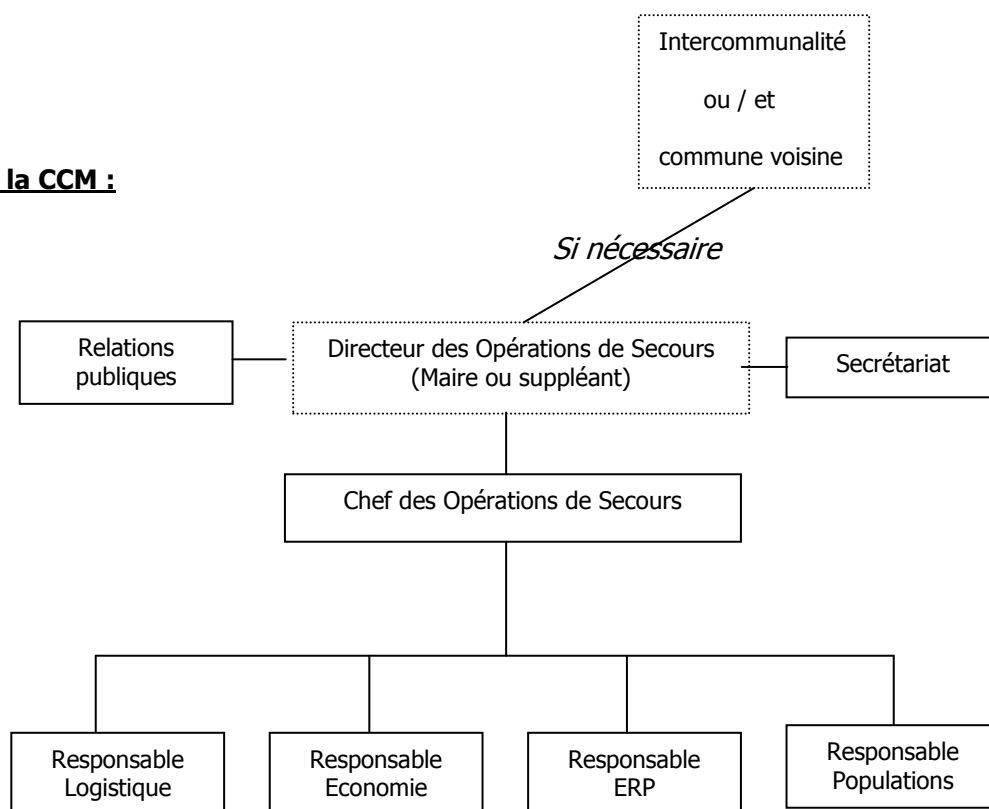
Commune de BATZENDORF	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE POSTE DE COMMANDEMENT (PC) ET CELLULE DE CRISE MUNICIPALE (CCM)	FICHE 4
		PAGE 4.2

Poste de commandement :

Adresse : MAIRIE 2 rue du Moulin 67500 BATZENDORF

Endroit précis :

Composition de la CCM :



L'annuaire joint en annexe répertorie l'ensemble des numéros de téléphone UTILES

Commune de BATZENDORF	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE FICHE ACTIONS LE MAIRE	FICHE 4
		PAGE 4.3

❖ Identité : Mme Isabelle DOLLINGER

Le maire est le directeur des secours sur le territoire de sa commune jusqu'à l'arrivée du représentant du préfet, membre du corps préfectoral, lorsqu'un plan d'urgence départemental est déclenché.

En cas d'alerte (météo, inondations...) transmise par la préfecture, la maire doit répercuter l'information ou l'alerte auprès de ses administrés

En cas d'accident réel, dès le début des opérations, le maire ou son adjoint doit en liaison avec le responsable local de la gendarmerie ou de la police, et avec l'officier des sapeurs-pompiers :

- **1** - Prévoir le guidage des secours vers les lieux de la catastrophe; aider à la régulation de la circulation, empêcher qu'un suraccident ne se produise
- **2** - Indiquer aux gendarmes et mettre à la disposition des secours un local pouvant servir de poste de commandement
- **3** - Mettre en œuvre le plan de rappel des responsables communaux et activer la cellule de crise municipale
- **4** - Dans le cas où il y aurait de nombreuses victimes décédées, en relation avec le préfet, déterminer l'emplacement d'une chapelle ardente et la faire équiper par une société de pompes funèbres
- **5** - Organiser l'évacuation, le rassemblement, l'accueil, l'hébergement et le soutien socio-psychologique des victimes ou sinistrés
- **6** - Mettre à disposition des secouristes un (ou plusieurs) local de repos, prévoir leur ravitaillement.
- **7** - Prendre, si nécessaire, les ordres de réquisition afin d'assurer le respect ou le retour du bon ordre, de la sûreté et de la salubrité publiques (cf. modèle : fiche n°7).
- **8** - se tenir informé et rendre compte auprès de la préfecture

Commune de BATZENDORF	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE FICHE ACTIONS CHEF DES OPERATIONS DE SECOURS	FICHE 4
		PAGE 4.4

Le Chef des Opérations de Secours, sous la direction du Maire, est responsable du commandement et de l'organisation de l'ensemble des moyens opérationnels engagés par la commune.

Il assure la cohérence générale du dispositif mis en œuvre, effectue la synthèse des informations issues du terrain et centralisées par les différents responsables de cellules pour le compte du Maire.

Commune de BATZENDORF	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE FICHE REFLEXE SECRETARIAT	FICHE 4
		PAGE 4.5

❖ Identité du titulaire : Patrick SCHNEIDER

❖ Identité du suppléant : Delphine ENGEL

↳ **Au début de la crise**

- Est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM
- organise l'installation de la CCM avec le Maire
- ouvre le calendrier des événements, informatisé ou manuscrit (pièce essentielle notamment en cas de contentieux).

↳ **Pendant la crise**

- assure l'accueil téléphonique de la CCM
- assure la logistique de la CCM (approvisionnement en matériel, papier,...)
- assure la frappe et la transmission des documents émanant de la CCM (envoi et transmission des télécopies,...)
- appuie les différents responsables de la CCM en tant que de besoin
- tient à jour le calendrier des événements de la CCM

↳ **Fin de la crise**

- assure le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise
- participe avec le Maire à la préparation de la réunion de « débriefing ».

Commune de BATZENDORF	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 4
	FICHE REFLEXE CHARGE DES RELATIONS PUBLIQUES	PAGE 4.6

❖ Identité du titulaire : Isabelle DOLLINGER

❖ Identité du suppléant : François JUNG

↳ **Au début de la crise**

- est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

Pendant la crise

- réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par les médias, et en informe le Maire
- assure la liaison avec les chargés de communication des autorités
- gère les sollicitations médiatiques en lien avec le Maire
- assure le lien avec le centre de presse de proximité et le rejoint si les autorités le sollicitent

Fin de la crise

- assure, sous l'autorité du Maire, l'information des médias sur la gestion de la crise au sein de la commune.

Commune de BATZENDORF	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE FICHE REFLEXE RESPONSABLE LOGISTIQUE	FICHE 4
		PAGE 4.7

- ❖ Identité du titulaire : Joseph BUR
- ❖ Identité du suppléant : François BAEHL

✚ **Au début de la crise**

- Est informé de l'alerte
- Met en alerte le personnel des services techniques (liste et coordonnées dans l'annuaire)
- Alerte et informe les gestionnaires de réseaux (alimentation en eau, assainissement, électricité, téléphone, etc.)

✚ **Pendant la crise :**

- Met à disposition des autorités le matériel technique de la commune (ex : barrières, parpaings etc...)
- Met à disposition des autorités le ou les circuits d'alerte cartographiés de la commune et facilite leur mise en œuvre – voir carte et fiche ci-jointes
- Active et met en œuvre le centre de rassemblement de la commune – voir fiche ci-jointe
- Organise le transport collectif des personnes
- S'assure du bon fonctionnement des moyens de transmissions

A L'AIDE DES FICHES CI-JOINTES ET DE L'ANNUAIRE

✚ **Fin de la crise :**

- informe les équipes techniques de la commune mobilisées de la fin de la crise
- assure la récupération du matériel communal mis à disposition dans le cadre de la crise
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

Commune de BATZENDORF	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE FICHE REFLEXE RESPONSABLE ECONOMIE	FICHE 4
		PAGE 4.8

- ❖ Identité du titulaire : Maurice BUR
- ❖ Identité du suppléant : Christophe SCHMITT

↳ **Au début de la crise**

- Est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

↳ **Pendant la crise :**

- informe : commerçants – artisans – entreprises situés sur le territoire de la commune

VOIR LISTE DANS L'ANNUAIRE DE CRISE

- recense :
 - . les personnels présents sur le site
 - . les personnels en mission à l'extérieur du site
 - . le nombre d'enfants et de femmes enceintes éventuellement présents (commerces notamment)

A L'AIDE DES FICHES CI-JOINTES

↳ **Fin de la crise :**

- informe les commerçants – artisans – entreprises contactés de la fin de la crise
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

Commune de BATZENDORF	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 4
	FICHE REFLEXE RESPONSABLE POPULATIONS	PAGE 4.9

❖ Identité du titulaire : Patrick SCHNEIDER

❖ Identité du suppléant : Delphine ENGEL

↳ **Au début de la crise**

- est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

↳ **Pendant la crise :**

- s'assurer de l'information de l'ensemble de la population (personnes isolées, handicapées, résidents secondaires,...) sur les événements et sur les mesures de protection adoptées (mise à l'abri, évacuation, ingestion d'iode stable)
- assurer l'approvisionnement des habitants (eau potable, iode stable...)
- assurer la fourniture des repas aux personnes hébergées ou sinistrées
- en cas d'évacuation, s'assure de la protection des biens contre le vandalisme ou le pillage en liaison avec les services de police
- mobilise en tant que de besoin les associations de secouristes (logistique hébergement, soutien socio-psychologique, etc.)

A L'AIDE DES FICHES JOINTES DANS L'ANNUAIRE

↳ **Fin de la crise :**

- prévient toutes les personnes contactées pour les informer de la fin de la crise
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

Commune de BATZENDORF	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE ORGANISATION DE L'ALERTE	FICHE 4
		PAGE 4.10

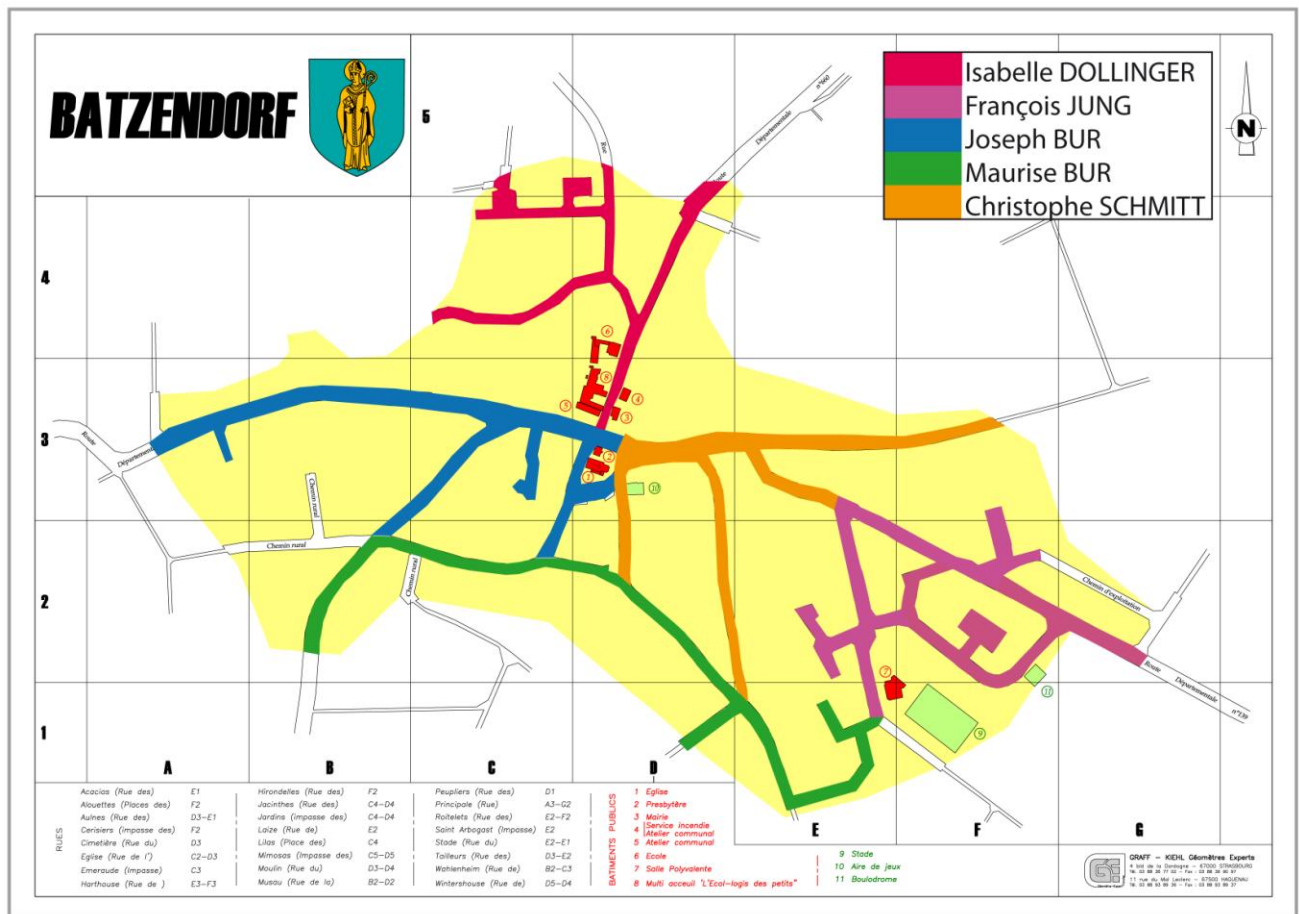
- **1** - Diffusion de l'alerte. Informer la population et la rassurer tout en prévenant les services (gendarmerie, secours, pompiers...)
- **2** - Prévoir le guidage des secours vers les lieux de la catastrophe; aider à la régulation de la circulation, empêcher qu'un suraccident ne se produise
- **3** - Indiquer aux gendarmes et mettre à la disposition des secours un local pouvant servir de poste de commandement
- **4** - Mettre en œuvre le plan de rappel des responsables communaux et activer la cellule de crise municipale
- **5** - Dans le cas où il y aurait de nombreuses victimes décédées, en relation avec le préfet, déterminer l'emplacement d'une chapelle ardente et la faire équiper par une société de pompes funèbres
- **6** - Organiser l'évacuation, le rassemblement, l'accueil, l'hébergement et le soutien socio-psychologique des victimes ou sinistrés
- **7** - Mettre à disposition des secouristes un (ou plusieurs) local de repos, prévoir leur ravitaillement.
- **8** - Prendre, si nécessaire, les ordres de réquisition afin d'assurer le respect ou le retour du bon ordre, de la sûreté et de la salubrité publiques (cf. modèle : fiche n°7).
- **9** - se tenir informé et rendre compte auprès de la préfecture

Commune de BATZENDORF	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE CIRCUIT D'ALERTE	FICHE 4
		PAGE 4.11

Diffusion de l'alerte (moyens) :

- Sirène communale
- Porte à porte
- Téléphone

PLAN D'URGENCE : Répartition de l'alerte à la population par zone



Commune de BATZENDORF	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE LISTE DES RUES DU CIRCUIT D'ALERTE	FICHE 4
		PAGE 4.12

RUES	OBSERVATIONS
Rue du Moulin	Isabelle DOLLINGER
Rue de Wintershouse	"
Impasse des jardins	"
Rue des Jacinthes	"
Place des Lilas	"
Impasse des Mimosas	"
Rue Principale (est)	François JUNG
Impasse des Cerisiers	"
Rue des Hirondelles	"
Place des Alouettes	"
Rue des Roitelets	"
Rue du Stade	"
Rue de Laize	"
Impasse St Arbogast	"
Rue des Acacias	"
Rue Principale (ouest)	Joseph BUR
Rue de Wahlenheim (nord)	"
Impasse Emereaude	"
Rue de l'Eglise	"
Rue du Cimetière	"
Rue de la Musau	Maurice BUR
Rue des Aulnes (sud)	"
Rue des Peupliers	"
Rue Principale (centre)	Christophe SCHMITT
Rue de Harthouse	"
Rue des Tailleurs	"
Rue des Aulnes (nord)	"

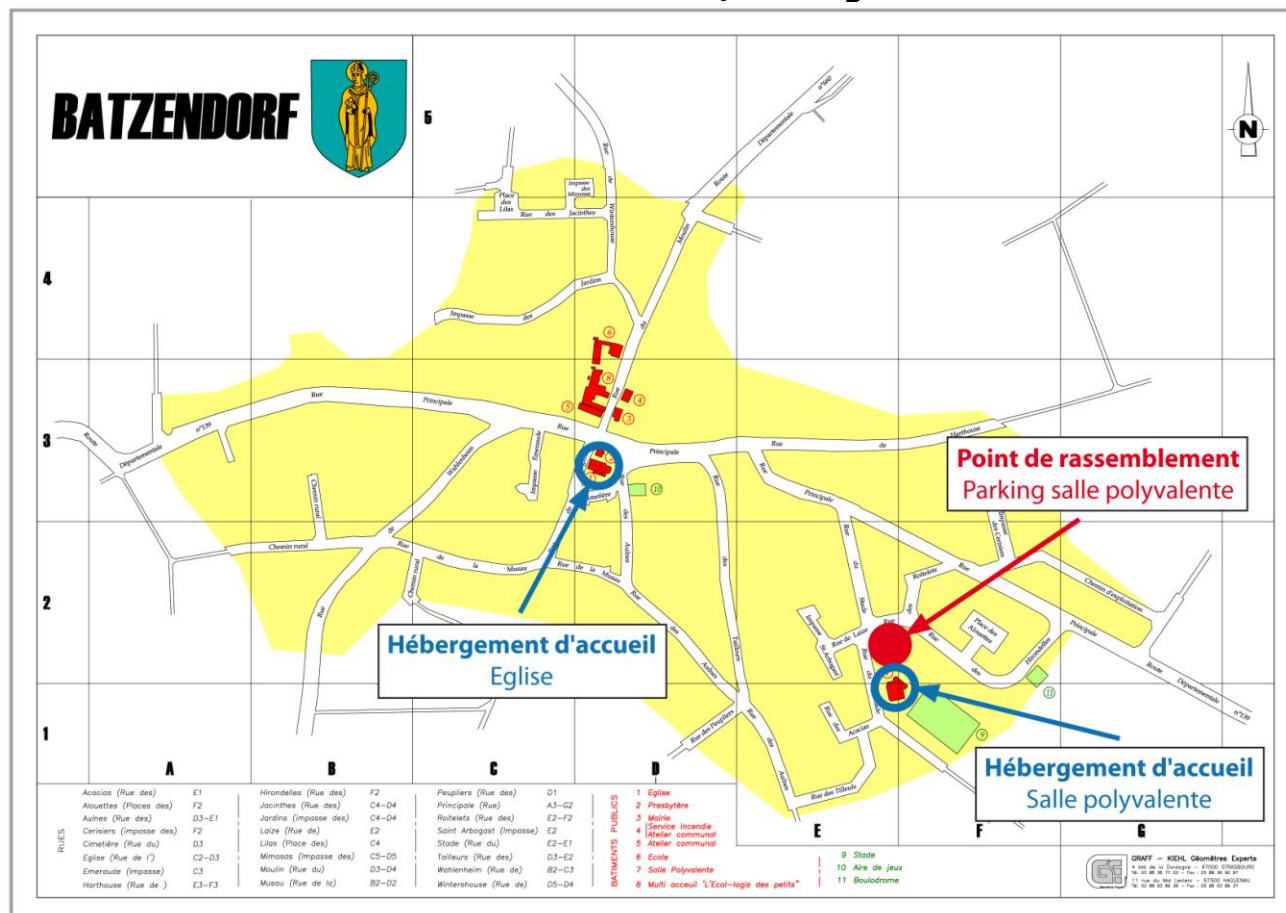
Procédure d'évacuation :

1. Diffusion de l'alerte
2. **Rassemblement sur le parking de la salle polyvalente**
3. Accompagnement des personnes en difficultés vers le parking de la salle polyvalente
4. Communication des directives sous l'autorité du chef des opérations de secours et du Maire

Hébergement des sinistrés :

Salle Polyvalente et église selon le sinistre

PLAN D'URGENCE : Lieux de rassemblement / Hébergement d'accueil



Commune de BATZENDORF	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE 📞 ANNUAIRE DE CRISE 📞	FICHE 4
		PAGE 4.14

AUTORITES

Identification	Téléphone	Fax	Observations
Préfet du Bas Rhin	03 88 21 67 68	03 88 21 62 16	
Sous-Préfet de Haguenau	03 88 63 87 00	03 88 63 87 01	
Service de la protection civile du Bas Rhin	03 88 83 75 24	03 88 20 56 22	Président : Yves FRANCOIS Poste de secours : Hervé BIGORNE Cellule communication : Jean Michel BARTHEL
Président de l'Intercommunalité	03 88 90 68 58	03 88 90 68 91	M. Claude STURNI

CELLULE DE CRISE MUNICIPALE

MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL

Fax de la Mairie : 03 88 73 80 83

NOM	Prénom	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
DOLLINGER	Isabelle		03.88.73.87.07.	06.85.10.27.74.	Maire
JUNG	François		03.88.73.85.53.	06.81.55.14.52.	1 ^{er} Adjoint
BUR	Joseph		03.88.73.82.25.	0688.27.63.19.	2 ^{ème} Adjoint

PERSONNEL ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

NOM	Prénom	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
SCHNEIDER	Patrick			06.78.68.03.95.	Secrétaire général
ENGEL	Delphine		03.88.63.29.15.	06.75.71.97.41.	Secrétaire

PERSONNEL TECHNIQUE DE LA COMMUNE

NOM	Prénom	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
BAEHL	François		03.88.73.85.32.	06.30.40.69.50.	Agent technique
KANDEL	Caroline		03.88.07.69.48.	06.22.26.54.99.	Chargée d'études
GANGLOFF	Nicole			06.72.45.98.17.	Agent d'entretien

PERSONNEL MEDICO SOCIAL DE LA COMMUNE

NOM	Prénom	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
STEINER	Béatrice		03.88.73.85.83.		ATSEM

INTERCOMMUNALITE/ GESTIONNAIRE DE RESEAUX

NOM	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
Responsable alimentation en eau SDEA	03 88 19 29 19		06 26 33 66 67	M. LASTHAUS
Responsable assainissement SDEA	03 88 19 29 19		06 23 68 96 54	M. KLEIN
Conseil Général Du Bas Rhin	03 88 76 67 67			
Gaz Gaz de France Région Est	03 88 18 33 00			
Pipeline Centre d'exploitation SPSE NORD	03 88 63 21 24			

COMMUNES VOISINES

NOM	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
WINTERSHOUSE M. René GRAD	03 88 73 85 00	03 88 73 82 55	06 82 90 44 31	Maire
NIEDERSCHAEFFOLSHEIM M. Fernand VIERLING	03 88 73 84 66	03 88 73 81 56	06 22 11 22 67	Maire
OHLUNGEN M. Jean Marie SANDER	03 88 72 77 37	03 88 72 63 64	06 75 65 10 49	Maire
SCHWEIGHOUSE M. Marcel SCHMITT	03 88 07 22 50	03 88 72 73 03	06 43 36 40 22	Maire
HOCHSTETT M. Clément JUNG	03 88 51 62 39	03 88 51 54 80	07 70 56 28 23	Maire
BERSTHEIM M. Alphonse KIEFFER	03 88 51 60 64	03 88 51 62 32	06 06 62 57 46	Maire
HARTHOUSE Mairie de Haguneau M. Claude STRURNI	03 88 90 68 50		06 50 63 12 96	Maire

ANNUAIRE LIEUX PUBLICS ADMINISTRATIFS

Etablissement public	Identité du responsable	Téléphone			Observations
		Professionnel	Domicile	Portable	
Eglise	Jean Luc KAPFER Albert JOERGER		06 76 28 23 24 03 88 73 84 87		Président Trésorier Conseil de Fabrique
Assistance sociale	Mme SEYLLER		03 88 72 60 61		Centre Médico Social Schweighouse

ANNUAIRE LIEUX PUBLICS DE LOISIRS

Etablissement public	Identité du responsable	Téléphone			Observations
		Professionnel	Domicile	Portable	
Salle polyvalente	François JUNG		03 88 73 85 53		
Stade	Isabelle DOLLINGER		03.88.73.87.07		Mairie
Terrain ULM	Hubert CLAUDEL		06 13 13 19 15		

ANNUAIRE LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS

Nom de l'établissement	Adresse	Coordonnées	Capacité d'accueil	Identité et qualité du responsable	Coordonnées du responsable
GARDERIES					
Multi Accueil « Eco Logis des Petits »	1 rue du Moulin	03 88 05 07 91			M. PIERRON Directeur 03 88 63 15 95
ECOLE MATERNELLE					
	3 rue du Moulin	03 88 73 85 45			M. GRAULIER Directeur
ECOLE PRIMAIRE					
	3 rue du Moulin	03 88 73 85 45			M. GRAULIER Directeur

ASSOCIATIONS

Associations	Nom et coordonnées du président	Nom et coordonnées des lieux occupés	Jours / Horaires de réunion							Observations
			Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam	Dim.	
OSCL Office des Sports de la Culture et des Loisirs	M. François JUNG 03 88 73 85 53	Salle Polyvalente								Rencontres ponctuelles
Cap Pleine Forme	Mme Anny WEBER 06 77 40 52 07	Salle polyvalente			x					
Ecole arts Calisthenics chinois Tai Chi	M. Alphonse MATHIS 03 88 90 76 08	Salle polyvalente	x	x						
Batzendorf Ultra Léger	M. Hubert CLAUDEL 03 88 03 38 61	Terrain ULM								Rencontres ponctuelles
Amicale des Sapeurs Pompiers	M. Jean Pierre WENDLING 03 88 73 85 34									Rencontres ponctuelles
Club des retraités St Arbogast	Mme Monique SCHALL 03 88 73 83 39	Salle Bleue			x					
Chorale Sainte Cécile	M. Paul OHLMANN 03 88 73 82 54	Eglise								
Comité de jumelage Batzendorf Laizé	Mme Geneviève STEINMETZ 03 88 73 87 15									
Conseil de Fabrique de l'Eglise de Batzendorf	M. Jean Luc KAPFER 03 88 73 84 63	Eglise								
Football Alsace Nord (F.A.N.)	M. Dominique SPECHT 03 88 51 76 92									
Paroisse Catholique	M. Pierre ALIMASI 03 88 73 85 02	Presbytère								
Stock-Cars Club de la Moder	M. Joël LICKEL									
Zumbatribu	Mme Peggy MATT 03 88 73 87 70	Salle polyvalente	x							

ANNUAIRE POPULATIONS « A RISQUES »

❖ Personnes isolées

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Observations
Famille KOEGER		Ferme des Quatres Vents Lieu dit « Herrenstrasse »	03 88 73 83 94	
Famille ARBOGAST		Lieu dit « Hirschacker »		

❖ Personnes handicapées (malentendants, non-voyants, personnes à mobilité réduite)

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Observations
Mme STEINMETZ	Marie Louise	34 rue Principale 67500 BATZENDORF	03 88 73 84 09	
M. SCHMITT	René	1 rue de Harthouse 67500 BATZENDORF	03 88 73 81 28	
Mme BURGER	Lysiane	11 rue des Hirondelles 67500 BATZENDORF	03 88 73 85 59	
Mme CHEVAL	Jeannine	29 rue des Aulnes 67500 BATZENDORF	03 88 05 06 42	

❖ Personnes sans moyen de locomotion

Nom du propriétaire	Adresse résidence secondaire	Adresse résidence principale	Toutes coordonnées	Observations
Mme Marie Thérèse TROTIN	47 rue Principale 67500 BATZENDORF		03 88 73 84 31	
Mme Clémentine TRAUTMANN	51 rue Principale 67500 BATZENDORF			

❖ Personnes sous surveillance médicale ou bénéficiaire de soins réguliers

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Observations

❖ Liste des résidences secondaires

Nom du propriétaire	Adresse résidence secondaire	Adresse résidence principale	Toutes coordonnées	Observations

PERSONNEL MEDICAL : médecins, infirmiers, pharmacies, ambulances, pompes funèbres

Raison sociale	Adresse	Coordonnées professionnelles	Identité de l'exploitant	Coordonnées personnelles
Dr DISKUS	79 rue Principale 67500 BATZENDORF	Tél : 03 88 73 84 24		Filaire : Portable :
Dr PERRIER	79 rue Principale 67500 BATZENDORF	Tél : 03 88 73 84 24		
Pharmacie Du Champ	75 rue Principale 67500 BATZENDORF	Tél : 03 88 73 85 55		Filaire : Portable :
Mme BLETTERER RAU Dentiste	81 rue Principale 67500 BATZENDORF	Tél : 03 88 73 85 85		Filaire : Portable :
Masseur Kinésithérapeute SCHNITZLER Thierry	3 impasse des Cerisiers 67500 BATZENDORF	Tél : 03 88 73 88 83		Filaire : Portable :

ANNUAIRE ECONOMIE : ENTREPRISES – ARTISANS – COMMERCANTS

Raison sociale	Adresse	Coordonnées professionnelles	Identité de l'exploitant	Coordonnées personnelles
DOSSMANN Construction	83 rue Principale 67500 BATZENDORF	Tél : 03 88 73 85 90		
Epicerie – Alimentation BERNHARDT	2A rue du Moulin 67500 BATZENDORF	Tél : 03 88 73 87 83		
Hôtel Restaurant « à l'Etoile d'Or »	55A rue principale 67500 BATZENDORF	Tél : 03 88 73 82 20		
Crédit Mutuel	35 rue Principale 67500 BATZENDORF	Tél : 03 90 55 40 01		
Ascenseurs JUND	5 rue du Stade 67500 BATZENDORF	Tél : 03 88 53 81 50		
Electricité BENELEC	4A rue de la Musau 67500 BAZENDORF	Tél : 03 88 73 87 42		
Maurice BUR	5 rue de Wahlenheim 67500 BATZENDORF	Tél : 03 88 73 81 27		
MENUISERIE KELLER	2A rue Principale 67500 BATZENDORF	Tél : 03 88 73 89 76		
Carrelage HEITZ Mickael	10a rue du Moulin 67500 BATZENDORF	Tél : 09 88 07 12 25		
Patrick Intervention	1 rue des Roitelets 67500 BATZENDORF	Tél : 03 88 73 87 04		
Jean Louis BONTE Agencement	6 place des Alouettes 67500 BATZENDORF	Tél : 06 18 41 70 10		
JUNG Paul Puisatier	14 rue de Harthouse 67500 BATZENDORF	Tél : 03 88 73 81 48		

Laboratoire Dentaire	Herré Raphaël 8 rue de la Musau 67500 BATZENDORF	Tél : 03 90 55 09 02		
Maxi Système Informatique	4 impasse Emeraude 67500 BATZENDORF	Tél : 03 88 73 81 25		
Solution IP	1A rue de Harthouse	Tél : 03 88 90 77 37		
Quartz de Haguenau	2 rue du Moulin 67500 BATZENDORF	Tél : 03 88 73 85 20		
Taxi Raymond	10b rue du Moulin 67500 BATZENDORF	Tél : 09 61 07 02 79		
Atelier Couture Romane	60 rue Principale 67500 BATZENDORF	Tél : 06 20 05 25 40		
Edendrops	6a rue des Acacias 67500 BATZENDORF	Tél :		
Transport EL HARDI	50 rue Principale 67500 BATZENDORF	Tél : 06 25 48 95 64		
LEMMA Automobile	7 impasse des Cerisiers 67500 BATZENDORF	Tél : 03 88 73 85 22		
Trabet	35 rue des aviateurs 67000 HAGUENAU			
EARL Joseph TRAUTMANN	1 impasse des Jardins 67500 BATZENDORF	Tél : 03 88 73 82 22		
Ferme des Quatres Vents Benoît Koeger	Lieu dit Herrenstrasse 67500 BATZENDORF	Tél : 03 88 73 83 94		
Joseph BUR	2 rue de la Musau 67500 BATZENDORF	Tél : 03 88 73 82 25		
Claude KIEFER	29 rue Principale 67500 BATZENDORF	Tél : 03 88 73 81 15		
Jean Marie STEINMETZ	16 rue de la Musau 67500 BATZENDORF	Tél : 03 88 73 82 61		
Rémy BURG	33 rue Principale 67500 BATZENDORF	Tél : 03 88 73 80 50		
Benoît PFLUMIO	3 rue de Wahlenheim 67500 BATZENDORF	Tél : 03 88 73 82 09		
Yves DEBES	2 rue de l'Eglise 67500 BATZENDORF	Tél :		

Chapitre 5 :

LES MOYENS RECENSES

Commune de BATZENDORF	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE LISTE DES VEHICULES DETENUS PAR LES SERVICES COMMUNAUX	FICHE 5
		PAGE 5.1

Type de véhicule	Numéro d'immatriculation	Nombre de places	Nom et coordonnées du détenteur
Tracteur Renault	1297ZJ67	1	Mairie de Batzendorf
Renault TRAFIC GRAND CONFORT	825AWX67	3	Mairie de Batzendorf

Commune de BATZENDORF	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE LISTE DES MATERIELS DETENUS PAR LES SERVICES COMMUNAUX	FICHE 5
		PAGE 5.2

<u>Nature du matériel</u>	<u>Quantité</u>	<u>localisation</u>
Groupe électrogène	1	Atelier communal
Barrière de sécurité	20	Atelier communal
Tronçonneuse	1	Atelier communal
Citerne eau	1	Atelier communal
Tire palette	1	Atelier communal
Remorque	1	Atelier communal

Commune de BATZENDORF	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE LISTE DES LIEUX D'HEBERGEMENT	FICHE 5
		PAGE 5.3

NOM	LOCALISATION	CARACTERISTIQUES (superficie, possibilité de restauration...)
Salle Polyvalente	Rue du Stade	285 m²
Eglise	Rue de l'Eglise	389 m²

Commune de BATZENDORF	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE LISTE DES MOYENS DE TRANSPORT COLLECTIF	FICHE 5
		PAGE 5.4

TYPE DE VEHICULE	LOCALISATION	MODALITES DE MOBILISATION (entreprises, particuliers...)

Commune de BATZENDORF	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE ALIMENTATION (EAU, NOURRITURE...)	FICHE 5
		PAGE 5.5

Nature	LOCALISATION	MODALITES DE MOBILISATION (entreprises, particuliers...°)
Eau et nourriture	Boulangerie Epicerie	Entreprise
Eau et nourriture	Restaurant A l'Etoile d'Or	Entreprise

Commune de BATZENDORF	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 5
	LISTE DES PERSONNES RESSOURCES RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE	PAGE 5.6

Nom, prénom	adresse	Numéros de téléphone	Compétences particulières

Commune de BATZENDORF	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE LISTE DES PERSONNES RESSOURCES SAPEURS POMPIERS BENEVOLES	FICHE 5
		PAGE 5.7

Nom, prénom	adresse	Numéros de téléphone	Compétences particulières
M. Yves DI POL MORO	3 rue de la Musau	03 88 90 79 98 06 07 16 63 79	Chef de Section Batzendorf Wintershouse
M. Sébastien FUCHS	53 rue Principale	06 63 00 24 03	
M. Frédéric FUCHS	53A rue Principale	03 88 73 85 91	
M. Clément FISCHER	6 rue des Hirondelles		
M. Nicolas RODRIGUES	7 Impasse Emeraude	03 88 73 84 71	
Mlle Célia WEHRUNG	11 rue de la Musau	03 88 73 89 72	
M. Ludovic MICHEL	65 rue Principale	03 88 73 81 13	

Commune de BATZENDORF	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE LISTE DES PERSONNES RESSOURCES ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS	FICHE 5
		PAGE 5.8

Nom	adresse	Numéros de téléphone	Compétences particulières

Commune de BATZENDORF	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE LISTE DES PERSONNES RESSOURCES ASSOCIATIONS DE SECOURISME OU DE SECURITE CIVILE	FICHE 5
		PAGE 5.9

Nom	adresse	Numéros de téléphone	Compétences particulières

Commune de BATZENDORF	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE LISTE DES PERSONNES RESSOURCES AUTRES PERSONNES	FICHE 5
		PAGE 5.10

Nom	adresse	Numéros de téléphone	Compétences particulières
Mme Isabelle DOLLINGER	55A rue Principale 67500 BATZENDORF	06 85 10 27 74	
M. François JUNG	38A rue Principale 67500 BATZENDORF	03 88 73 85 53	
M. Joseph BUR	2 rue de la Musau 67500 BATZENDORF	03 88 73 82 25	
M. Maurice BUR	5 rue de Wahlenheim 67500 BATZENDORF	06 75 47 13 48	
M. Michel DETTWILLER	49A rue Principale 67500 BATZENDORF	03 88 73 88 29	
M. Denis FORNECKER	4 rue du Moulin 67500 BATZENDORF	03 88 73 80 68	
M. Joseph FUCHS	53A rue Principale 67500 BATZENDORF	03 88 73 85 91	
Mme Marie-Jeanne GASSMANN	1 place des Alouettes 67500 BATZENDORF	03 88 73 85 81	
M. René KEITH	14 rue des Hirondelles 67500 BATZENDORF	03 88 73 81 53	
Mme Laurence SCHALL	42 rue Principale 67500 BATZENDORF	03 88 73 84 99	
M. Christophe SCHMITT	1 rue de Harthouse 67500 BATZENDORF	03 88 73 89 77	
Mme Chantal SCHULLER	2 rue des Jacinthes 67500 BATZENDORF	03 88 90 76 13	
M. François SENN	1 rue Laize 67500 BATZENDORF	03 88 73 89 90	
M. Joseph TRAUTTMANN	1 impasse des Jardins 67500 BATZENDORF	03 88 73 82 22	
M. Jean-Pierre WENDLING	24 rue de la Musau 67500 BATZENDORF	03 88 73 85 34	
M. Patrick SCHNEIDER	52 rue du Ziegelfeld 67100 STRASBOURG	06 78 68 03 95	
M. François BAEHL	17 rue Principale 67500 BATZENDORF	03 88 73 85 32	
Mme Caroline KANDEL	7 Place des Brasseurs 67350 PFAFFENHOFFEN	06 22 26 54 99	
Mme Delphine ENGEL	2 rue du Furet 67240 KALTENHOUSE	03 88 63 29 15	
Mme Béatrice STEINER	1B rue Principale 67500 BATZENDORF	03 88 73 85 83	
Mme Monique SCHALL	36 rue Principale	03 88 73 83 39	

	67500 BATZENDORF		
Mme Régine WEHRUNG	11 rue de la Musau 67500 BATZENDORF	03 88 73 89 72	
Mme Nicole GANGLOFF	10 rue de Wintershouse 67500 BATZENDORF	06 72 45 98 17	

Commune de BATZENDORF	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE DISTRIBUTION COMPRIMES IODURE DE POTASSIUM Risque radiologique	FICHE 5
		PAGE 5.11

Dans le cadre de la préparation aux situations d'urgence du dispositif « ORSEC », plusieurs actions peuvent être prescrites pour les personnes susceptibles d'être exposées au risque radiologique.

Il peut s'agir notamment, suivant les niveaux d'exposition, d'une mise à l'abri, d'une évacuation ou de restrictions de consommation d'eau et d'aliments. Ces actions sont de nature à limiter les conséquences d'une émission accidentelle de substances radioactives.

Par ailleurs, si les rejets radioactifs contiennent des iodes radioactifs, la prise de comprimés d'iodure de potassium stable constitue une action complémentaire de protection des populations. En effet, l'iode stable saturera momentanément la glande thyroïde et empêchera ainsi la fixation des isotopes radioactifs de l'élément.

En France, le choix a été fait de mettre en place deux dispositifs complémentaires :

- La mise à disposition de comprimés d'iodure de potassium aux personnes vivant dans une zone à proximité d'une installation nucléaire pour laquelle un plan particulier d'intervention prévoit la distribution d'iode stable,
- La planification d'une distribution au reste de la population de l'ensemble du territoire national des comprimés d'iodure de potassium en cas de besoin.

Les comprimés d'iode sont désormais stockés par des grossistes, en cas de distribution en urgence, les grossistes achemineront des comprimés vers le point de livraison désigné.

Point de livraison secteur :

Communauté de Communes de la Région de Haguenau – Mairie de Haguenau Centre technique municipal 1 rue des Moines 67500 HAGUENAU – M. Jean-Eudes KESSENHEIMER 06 61 66 28 73 - 06 61 66 28 72

Site de distribution commune :

Mairie de Batzendorf 2 rue du Moulin 67500 BATZENDORF

Chapitre 6 - Annexes :

DOCUMENTS OPERATIONNELS

En cas de crise

Commune de BATZENDORF	OUTILS OPERATIONNEL / DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P) FICHE REFLEXE	FICHE 6
		PAGE 6.1

❖ Identité du titulaire :

Identité du suppléant :

↳ **Au début de la crise**

- Est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

↳ **Pendant la crise**

- réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par ses collaborateurs et en informe le Maire
- transmet au Maire l'ensemble des difficultés rencontrées
- informe les établissements suivants :

LIEUX PUBLICS INSTITUTIONNELS	LIEUX PUBLICS DE LOISIRS	LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS
Mairie - 2 rue du Moulin 67500 BATZENDORF 03 88 73 85 18	Salle polyvalente - rue du Stade 67500 BATZENDORF 03 88 73 81 85	Multi Accueil « L'éco logis des petits » - 1 rue du Moulin 67500 BATZENDORF 03 88 05 07 91 Ecole Primaire - 3 rue du Moulin 67500 BATZENDORF 03 88 73 85 45

ET REMPLIT, POUR CHACUN LA FICHE CORRESPONDANTE (VOIR CI-APRES)

- transmet les informations collectées et les éventuelles difficultés au Maire
- assure l'information des responsables d'établissement
- gère la mise en œuvre de toute mesure concernant ces établissements
(ex : mise en œuvre d'une évacuation)

↳ **Fin de la crise**

- met en œuvre la transmission de la fin d'alerte
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

Commune de BATZENDORF	OUTILS OPERATIONNEL / DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET E.R.P QUESTIONNAIRE « LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS »	FICHE 6
		PAGE 6.2

DATE :	HEURE :
1) Identification du lieu public : Multi Accueil L'Eco-Logis des Petits 1 rue du Moulin 67500 BATZENDORF	
2) Prénom et nom de la personne contactée : M. Damien PIERRON	
3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin : 03 88 05 07 91	
☛ Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone. (si possible : identité de la personne désignée :)	
4) Combien de personnes sont présentes?	
5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?	
6) Combien y a –t-il de femmes enceintes ?	
7) Combien y a-t-il d'enfants ?	
☛ Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations. ☛ Demander au personnel de l'établissement de regrouper si possible les enfants (par classe pour les écoles...) ☛ Transmettre vos coordonnées à votre interlocuteur	

Commune de BATZENDORF	OUTILS OPERATIONNEL / DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET E.R.P QUESTIONNAIRE « LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS »	FICHE 6
		PAGE 6.3

DATE :	HEURE :
1) Identification du lieu public : Ecole Primaire 3 rue du Moulin 67500 BATZENDORF	
2) Prénom et nom de la personne contactée : M. Patrice GRAULIER	
3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin : 03 88 73 85 45	
☛ Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone. (si possible : identité de la personne désignée :)	
4) Combien de personnes sont présentes?	
5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?	
6) Combien y a –t-il de femmes enceintes ?	
7) Combien y a-t-il d'enfants ?	
☛ Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations. ☛ Demander au personnel de l'établissement de regrouper si possible les enfants (par classe pour les écoles...) ☛ Transmettre vos coordonnées à votre interlocuteur	

Commune de BATZENDORF	OUTILS OPERATIONNELS / DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET E.R.P QUESTIONNAIRE « LIEUX PUBLICS INSTITUTIONNELS »	FICHE 6
		PAGE 6.4

DATE :	HEURE :
1) Identification du lieu public : Mairie 2 rue du Moulin 67500 BATZENDORF	
2) Prénom et nom de la personne contactée : Mme Isabelle DOLLINGER	
3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin : 03 88 73 85 18	
Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone. (si possible : identité de la personne désignée :)	
4) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?	
5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?	
6) Combien y a –t-il de femmes enceintes ?	
7) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge	
Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.	

Commune de BATZENDORF	OUTILS OPERATIONNELS DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET E.R.P QUESTIONNAIRE « LIEUX PUBLICS DE LOISIRS »	FICHE 6
		PAGE 6.5

DATE :	HEURE :
1) Identification du lieu public : Salle Polyvalente rue du Stade 67500 BATZENDORF 2) Prénom et nom de la personne contactée : 3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin : 03 88 73 81 85	

Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone. (si possible : identité de la personne désignée :) 4) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ? 5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ? 6) Combien y a –t-il de femmes enceintes ? 7) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

Commune de BATZENDORF	OUTILS OPERATIONNELS / DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE LOGISTIQUE FICHE « ACCUEIL DES POPULATIONS AU CENTRE DE RASSEMBLEMENT »	FICHE 6
		PAGE 6.6

DATE /HEURE	NOM-PRENOM	ADRESSE	OBSERVATIONS	
			<i>SANTE</i>	<i>AUTRES</i>

Commune de BATZENDORF	OUTILS OPERATIONNELS / DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE ECONOMIE QUESTIONNAIRE « ARTISANS - COMMERÇANTS – ENTREPRISES »	FICHE 6
		PAGE 6.7

DATE :

HEURE :

1) Identification de l'établissement :

2) Domaine d'activité :

3) Prénom et nom de la personne contactée :

4) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.

(si possible : identité de la personne désignée :)

5) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?

6) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

7) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

8) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

9) Quelles substances susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont utilisées dans l'entreprise ?

Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

Commune de BATZENDORF	OUTILS OPERATIONNELS EXEMPLE DE REQUISITION	FICHE 6
		PAGE 6.8

Le Maire.....

- Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile article 27 et 28;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2212-1,
- Vu l'urgence de la situation (à détailler)
- Considérant¹ survenu ce jour à
.....
.....

ARRETE

Article 1^{er} :

Il est prescrit à M.

Demeurant à

- ²d'avoir à se présenter sans délai à la mairie de
pour effectuer la mission qui lui sera confiée
- ²de mettre sans délai à la disposition du maire le matériel suivant³
.....
.....
.....
et de le faire mettre en place à⁴
.....
.....

L'entreprise prestataire sera indemnisée dans les conditions fixées par les textes en vigueur.

Article 2 :

Le Commissaire de Police (ou le Chef de Brigade de Gendarmerie – à préciser) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à le

¹ Préciser : l'accident, la catastrophe, le sinistre, etc.

² Rayer la mention inutile.

³ Préciser la nature et le nombre de véhicules, matériels ou travaux nécessaires.

⁴ Indiquer le lieu précis.

LE MAIRE,

Commune de BATZENDORF	OUTILS OPERATIONNELS EXEMPLE D'ARRETE D'INTERDICTION DE CIRCULER	FICHE 6
		PAGE 6.9

Le Maire de

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'effondrement de terrain survenu le
Vu le rapport d'expertise géotechnique établi par le Cabinet géotechnique en date du

Considérant que l'effondrement de terrain constitue un danger pour la sécurité publique ;

ARRETE

Article 1 :

L'accès à la voieest interdit jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 :

Les riverains de la voie devront laisser leur véhicule en stationnement devant les barrières interdisant l'accès à la portion de voie endommagée.

Article 3 :

Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à proximité des barrières interdisant l'accès à la route et un exemplaire sera remis à chacune des personnes directement concernées (riverains de la voie).

Article 4 :

Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que toute force de police sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Monsieur le Préfet du Département
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Monsieur le Président du Conseil Général
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours

Pour exécution chacun en ce qui les concerne

Fait à le

Le Maire

Commune de BATZENDORF	OUTILS OPERATIONNELS EXEMPLE D'ARRETE D'INTERDICTION DE PENETRER DANS LES PROPRIETES PRIVEES	FICHE 6 PAGE 6.10
--------------------------	---	--

Le Maire de.....

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'effondrement de terrain survenu le
Vu le rapport d'expertise géotechnique établi par le Cabinet géotechnique en date du

Considérant qu'en raison de la menace grave de glissement ou d'éboulement de terrain au droit des parcelles..... appartenant à M. et Mme avec incidence sur les parcelles..... appartenant à M. et Mmeet Appartenant à M....., il y a lieu d'interdire l'accès aux propriétés concernées à toute personnes y compris les propriétaires, à l'exception des personnes dûment autorisées et chargées de suivre l'évolution de la situation ou de prendre les mesures propres à y remédier ;

ARRETE

Article 1 :

L'accès aux propriétés ci-après énumérées est interdit à toutes personnes, y compris les propriétaires, à l'exception de celles dûment autorisées, et chargées de suivre l'évolution de la situation ou de prendre les mesures propres à y remédier :

- Parcelles appartenant à
- Parcelles..... appartenant à

Article 2 :

Cette interdiction sera maintenue tant que les mesures préconisées dans le rapport géotechnique susvisé établi par le Cabinet..... pour mettre fin aux risques encourus n'auront pas été réalisées.

Article 3 :

Le présent arrêté qui sera notifié aux propriétaires et affiché à la mairie, ainsi que les lieux concernés, entrera en vigueur immédiatement.

Article 4 :

M. le Commandant de Gendarmerie de /M. le Directeur de la Police de, M. le Garde Champêtre de la commune de....., M. le Commandant des Sapeurs-Pompiers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Monsieur le Préfet du Département
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Monsieur le Président du Conseil Général
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- Mmes et Mrs les propriétaires des parcelles considérées

Pour exécution chacun en ce qui les concerne

Fait à le
Le Maire

Commune de BATZENDORF	OUTILS OPERATIONNELS EXEMPLE D'ARRETE POUR UN IMMEUBLE OU PARTIE D'IMMEUBLE MENAÇANT RUINE (AVEC NOTION DE DANGER IMMEDIAT) – 1 -	FICHE 6
		PAGE 6.11

Dans le cas de la ruine d'un immeuble à la suite d'un accident (incendie, mouvement de terrain) et si la ruine fait courir un danger immédiat (exemple : menace d'effondrement d'un pignon), le Maire tient des articles L2212-2, 1° et L2212-4 le pouvoir de faire procéder à toute mesure exigée par les circonstances : démolition, réparation, étalement, installation d'un périmètre de protection. La compétence du maire s'exerce dans le cadre de son pouvoir de police générale. Elle fondée sur la notion d'urgence absolue à agir pour préserver la sécurité publique.

Attention : à l'inverse, la carence de décision peut engager la responsabilité de la commune. Le fait d'invoquer de ne pas avoir les moyens de se rendre compte de l'état de danger, n'est pas suffisant pour exonérer la collectivité de sa responsabilité (TA Strasbourg, 2 mai 2000, SCI OPA c/ville de THANN).

En pratique et si le cas se présente, avant de prendre la décision, un rapide échange avec la Sous Préfecture peut être judicieux.

Le Maire de.....

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 1° et 5° et L 2212-4,

Vu le Code de la Voirie Routière, (si le danger concerne la voirie)

Vu (l'effondrement de terrain, l'incendie, l'inondation, ...) survenu le

Vu les dégâts qui en résultent sur l'immeuble, adresse, appartenant à ... et particulièrement sur (décrire le plus précisément possible le dommage),

Considérant qu'en raison de (l'effondrement de terrain, l'incendie, l'inondation), les dommages survenus à l'immeuble, l'ouvrage, adresse, appartenant à..., sont tels qu'un effondrement est imminent, qu'il est susceptible de porter atteinte à la sûreté et à la sécurité des personnes et des biens,

Considérant que le danger est immédiat,

ARRETE

Article 1 :

Un périmètre de protection est installé autour de l'immeuble, de l'ouvrage, adresse, appartenant à L'accès à l'intérieur du périmètre est interdit à toutes personnes, y compris les propriétaires, à l'exception de celles dûment autorisées, et chargées de prendre les mesures propres à remédier au danger imminent.

Article 2 :

La démolition (l'étalement, la réparation) de (préciser immeuble ou partie d'immeuble) est ordonné(e). Elle, (il) aura lieu sans délai autre que ceux nécessaires à la mise en sécurité des personnes qui y procéderont.

Commune de BATZENDORF	OUTILS OPERATIONNELS EXEMPLE D'ARRETE POUR UN IMMEUBLE OU PARTIE D'IMMEUBLE MENAÇANT RUINE (AVEC NOTION DE DANGER IMMEDIAT) – 2	FICHE 6 PAGE 6.12
--------------------------	---	---

Article 3 :

Le présent arrêté qui sera notifié aux propriétaires et affiché à la mairie, ainsi que les lieux concernés, entrera en vigueur immédiatement.

Article 4 :

A défaut d'exécution immédiate par, propriétaire ou son assureur subrogé, les dispositions prévues à l'article 2 sont exécutées sans délai par voie de réquisition.

Article 5 :

En cas de réquisition, un titre de recettes représentatif des frais relatifs aux dispositions de l'article 2, sera émis à l'encontre de, propriétaire.

Article 6 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Monsieur le Préfet du Département
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Monsieur le Président du Conseil Général
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- Monsieur le Receveur Communal
- M propriétaire de l'immeuble considéré

Pour exécution chacun en ce qui les concerne

Fait à le
Le Maire

Nota bene : En cas de défaut d'exécution par le propriétaire, prendre un arrêté de réquisition pour faire effectuer les travaux par une entreprise, d'où l'intérêt d'avoir dans l'annuaire opérationnel les coordonnées d'entreprises de TP, même si elles ne sont pas domiciliées dans la commune

Commune de BATZENDORF	OUTIS OPERATIONNELS ALERTE DE LA POPULATION EXEMPLE DE MESSAGE RISQUE INONDATION	FICHE 6 PAGE 6.13
--------------------------	--	---

**ATTENTION, ALERTE
SANS EVACUATION DES POPULATIONS**

Un risque d'inondation menace votre quartier.

Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela devenait nécessaire.

Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.

Pour votre habitation appliquez les consignes pratiques données par la Mairie.

**ATTENTION, ALERTE
AVEC EVACUATION DES POPULATIONS**

Une inondation approche.

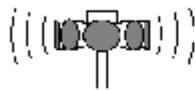
Evacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.

Rejoignez le lieu de regroupement dont vous relevez et suivez toutes les instructions des forces de l'ordre.

Alerte de la population / signal national d'alerte / consignes

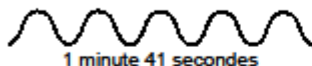
LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE

Début d'alerte

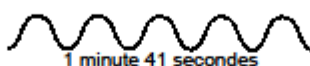


En cas d'alerte, une sirène émet un signal :

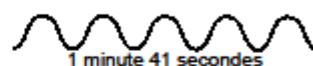
- prolongé
- modulé (montant et descendant)
- comportant 3 séquences entrecoupées d'un court silence



1 minute 41 secondes



1 minute 41 secondes



1 minute 41 secondes

Fin d'alerte



La fin de l'alerte sera annoncée par la sirène, sous forme d'un son continu de :

30 secondes



LES CONSIGNES



**Rentrez immédiatement
chez vous ou dans
un bâtiment ***



**Ne sortez pas !
Ne restez pas
dehors !**



Fermez portes et fenêtres,
calfeutrez les ouvertures et aérations,
arrêtez
la ventilation et la climatisation



**Eteignez toute source
d'ignition**
les flammes, cigarettes, appareils
électriques, moteurs thermiques, etc.



**Si vous sentez une odeur anormale,
respirez à travers
un linge mouillé**
Si vos yeux sont irrités, rincez-les à l'eau



**Ne cherchez pas
vos enfants à l'école**
Ils y sont en sécurité,
les enseignants s'en occupent.



**Ecoutez la radio
France Bleu Alsace
101.4 MHz**
Vous serez tenus au courant de
l'évolution de la situation.



**Ne téléphonez pas
sauf en cas d'absolue nécessité**
les lignes doivent rester disponibles pour
les secours

*dans quelques cas spécifiques (rupture de barrage, inondation brutale ...), rejoignez un lieu sûr (par exemple un lieu en hauteur en cas d'inondation)

FORMULAIRE DE DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Loi n° 82-600 du 13 juillet 1982
Modifiée



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DEMANDE COMMUNALE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Localisation du phénomène	
Commune :	
Département :	
Arrondissement :	
Date et heure du phénomène	
Du :	au
Identification du phénomène	
A. Inondations A1 - inondation par débordement d'un cours d'eau ☐ préciser le ou les cours d'eau concernés: (ex : rivière de Charente, Ruisseau du moulin, ru des graves...): A2 - inondation par ruissellement et coulée de boue associée ☐ A3 - inondation par remontée de nappe phréatique ☐ B. Crue torrentielle ☐ C. Phénomènes liés à l'action de la mer (submersion marine et érosion marine) ☐ D. Mouvement de terrain ☐ E. Sécheresse/Réhydratation des sols ☐ F. Séisme ☐ G. Vent cyclonique ☐ H. Avalanche ☐	
Mesures de prévention existantes et envisagées	
(études ou travaux, prise en compte dans le POS, PPR, arrêté de mise en péril...)	
Nombre de bâtiments endommagés	Fait à, le :
	LE MAIRE
	(cachet de la mairie)



Réflexe en cas d'accident sur une canalisation GRTgaz

En cas d'accident sur une canalisation, voici les effets possibles :

- Projections de terre, pierres et autres éléments présents dans le sol,
- Bruit intense,
- Déflagration (onde de surpression avec dégâts significatifs associés de type bris de vitre),
- En cas d'inflammation, intense chaleur émise par le rayonnement de la flamme.

En cas d'accident sur une canalisation de transport de gaz haute pression, nous vous rappelons les règles de conduite à tenir,

sans fuite apparente :

- o Même si seul le revêtement semble touché, ne remblayez pas. La canalisation est fragilisée et peut se détériorer rapidement en fonction des conditions d'exploitation.
- o Prévenez GRTgaz, au numéro du Centre de Surveillance Régional.



- o Attendez l'arrivée des techniciens de GRTgaz qui se déplaceront pour expertiser les dégâts et prendre les premières mesures.

avec une fuite apparente :

- o Ne tentez pas de stopper la fuite
- o En cas d'inflammation, ne tentez pas d'éteindre la flamme
- o Interrompez les travaux, coupez les moteurs des engins et interdisez toute flamme, étincelle ou point chaud aux alentours de la fuite,
- o Eloignez toute personne du lieu de la fuite,
- o Téléphonez immédiatement aux pompiers, gendarmerie, police,
- o Puis téléphonez au n° d'urgence vert précisé sur votre compte rendu de chantier, 24h/24 et 7 jours/7, ou au numéro du Centre de Surveillance Régional que vous trouverez pour chaque département,
- o Attendez à distance la venue des secours et des techniciens de GRTgaz.